
Langue: Français
Original: Français
Diffusion: Restreinte

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**PROMOTION DE L'ACCÈS AUX TOILETTES ET
AUX EMPLOIS À BOUAKÉ ET KATIOLA À
TRAVERS LA RÉUTILISATION
DES BOUES ET DES URINES**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Tunis
Juillet 2013

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	1
1.1	ORIGINE DU PROJET	1
1.2	PRIORITÉS SECTORIELLES	1
1.3	DÉFINITION DU PROBLÈME	1
1.4	BÉNÉFICIAIRES	2
1.5	JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA FAE	3
2	DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1	OBJECTIF DU PROJET	4
2.2	RÉSULTATS À LONG TERME	4
2.3	RÉSULTATS À MOYEN TERME	4
2.4	RÉSULTATS À COURT TERME	4
2.5	ACTIVITÉS	5
2.5.1	<i>Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes</i>	5
2.5.2	<i>Composante 2 : Services inclusifs de collecte et du transport des Boues de vidange</i>	6
2.5.3	<i>Composante 3 : Traitement et réutilisation des boues</i>	7
2.5.4	<i>Composante 4: Communication, capitalisation, partage et préparation de projets</i>	7
2.5.5	<i>Composante 5 : Gestion du projet</i>	8
2.6	GESTION DES RISQUES	8
2.7	COÛTS ET SOURCES DE FINANCEMENT	9
3	MISE EN OEUVRE	9
3.1	RÉCIPIENDAIRE ET AGENCE D'EXÉCUTION	9
3.2	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	9
3.3	PLAN DE PERFORMANCE	11
3.4	DISPOSITIONS DE PASSATION DES MARCHÉS	11
3.4.1	<i>Travaux</i>	13
3.4.2	<i>Biens</i>	13
3.4.3	<i>Services</i>	13
3.4.4	<i>Fonctionnement</i>	14
3.4.5	<i>Autres dispositions</i>	14
3.5	MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT	15
3.6	GESTION FINANCIÈRE	16
3.7	SUIVI ET ÉVALUATION	17
4	BÉNÉFICES DU PROJET	17
4.1	EFFICACITÉ ET EFFICIENCE	17
4.2	DURABILITÉ	17
4.2.1	<i>Aspects institutionnels</i>	17
4.2.2	<i>Aspect environnemental et changement climatique</i>	18
4.2.3	<i>Aspect social, dimension genre, développement inclusif, développement vert</i>	18
4.2.4	<i>Promotion de nouveaux métiers et emploi jeunes, développement local</i>	18
5	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18
5.1	CONCLUSION	18
5.2	RECOMMANDATIONS	19

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Risques identifiés et mesures d'atténuation.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante et par source de financement (Euros, HTVA).....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses et par sources de financement (Euros, HTVA).....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 4 : Plan de suivi des indicateurs de performance global du projet.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 5 : Dispositions relatives aux acquisitions (Euros, HTVA).....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 6 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE (Euros, HTVA).....</i>	<i>16</i>

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1: Budget détaillé du projet en hors taxe (Euros, HTVA)</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 2 : Calendrier d'exécution du projet</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 3:Termes de référence provisoires pour l'acquisition d'un Bureau d'Études.....</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 4 : Présentation de l'Agence d'exécution CARE.....</i>	<i>32</i>
<i>Annexe 5 : Évaluation des capacités de gestion financière de CARE.....</i>	<i>37</i>
<i>Annexe 6 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE.....</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 7. Carte de la Côte d'Ivoire avec localisation des zones d'intervention</i>	<i>45</i>

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Référence : Juillet 2013)

1 UC = EUR ----- 1,15

1 UC = XOF (FCFA) ---755,22

1 Euro = FCFA -----655,957

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANASUR	Agence Nationale de la Salubrité Urbaine
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
BAD	Banque Africaine de Développement
BV	Boues de Vidange
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CLS	Comité Locaux de Salubrité
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CREPA - CI	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement - Côte d'Ivoire
DAD	Direction de l'Assainissement et du Drainage
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAA	Agence Intergouvernementale Panafricaine Eau et Assainissement pour l'Afrique (ex-CREPA)
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
JMP	Joint Monitoring Programme (Pour l'eau et l'Assainissement)
LSENS	Lit de Séchage à Écoulement Non Saturé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPC	Projet d'Assistance Post Conflit
PND	Plan National de Développement
PPM	Plan de Passation de Marchés
PV	Procès-Verbal
RAP	Rapport d'achèvement du projet
RAT	Rapport d'avancement trimestriel
STBV	Station de traitement des boues de vidange
TSSU	Toilettes sèches à séparation d'urine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Pays et titre du projet : Côte d'Ivoire – Promotion de l'accès aux toilettes et aux emplois à Bouaké et Katiola à travers la réutilisation des boues et des urines						
But du projet : Faciliter l'accès durable des populations des villes de Bouaké et Katiola aux services et emplois liés à la filière de gestion des produits de vidange des toilettes						
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE		
IMPACT	Les conditions de vie des populations les plus pauvres de Côte d'Ivoire sont améliorées grâce à la réutilisation des produits de vidanges des toilettes	Taux d'incidence de la pauvreté	48.9 % (2008)	10 % (2020)	Rapport de l'Institut National de Statistiques	Risque <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique Mesure d'atténuation <ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises par le Gouvernement pour consolider la paix et le développement économique du pays
		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	125 % (2013)	20 % (2020)		
		Taux de défécation à l'air libre	27 % (2011)	0 % (2020)		
EFFETS	1. L'accès des populations de Bouaké et Katiola aux toilettes améliorées est amélioré	1. Taux d'accès des ménages aux toilettes améliorées	36 % (2010)	60 % (2016)	Rapport JMP Rapport UGP	Risque <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de réalisation et d'entretien hygiénique des toilettes ne sont pas accessibles • Non-rentabilité du service de collecte des produits des toilettes • Faible acceptabilité sociale des toilettes et de la réutilisation Mesures d'atténuation <ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'un mode de financement par micro-crédit • Intégration de la réutilisation des produits traités • Marketing social des toilettes et des produits traités
	2. Un service de vidange hygiénique des produits des toilettes (boues et urines) est durablement fourni aux ménages de Bouaké et Katiola	2. Pourcentage de ménages ayant accès à un service hygiénique de vidange des produits des toilettes	13 % (2010)	40 % (2016)	Rapport UGP	
	3. La réutilisation des produits (boues et urine) des toilettes traités est effective à Bouaké et Katiola	3.1 Taux de réutilisation des produits collectés et traités	Négligeable (2012)	75 % (2016)	Rapport UGP	
	4. Des métiers [emplois] sont créés dans la filière de gestion des produits de vidange	4.1. Nombre de micro-entreprises [nombre d'emplois (dont pour femmes)] créées [créés] dans la filière de gestion des produits des toilettes	0 (2013)	12 [60 (15)] (2016)	Rapport UGP	
Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes						
PRODUITS	1.1. Les mairies de Bouaké et de Katiola disposent de document de stratégie de promotion de l'accès des ménages démunis aux toilettes	1.1. Nombre de documents de stratégie de promotion de l'accès des populations aux toilettes approuvés [Bouaké, Katiola]	0 (2013)	2 [1 ; 1] en 2014	PV de validation des rapports par le comité de pilotage du projet	
	1.2. Les capacités des acteurs de la promotion des toilettes à Bouaké et Katiola sont renforcées	1.2.1. Nombre de sessions de formation des services techniques [des élus locaux] conformes approuvé	0 (2013)	2 [2] (2014)	Rapports des différentes sessions de formation PV d'approbation des rapports de formation	
		1.2.2. Nombre de micro-entreprises fonctionnelles [à Bouaké, à Katiola] formées à la promotion des toilettes	0 (2013)	[4, 1] (2014)		
		1.2.3. Nombre de maçons formés à la réalisation de toilettes à séparation d'urines [à Bouaké, à Katiola]	0 (2013)	10 [8 ; 2] (2014)		
		1.2.4. Nombre de nouveaux emplois créés [dont pour femmes] dans la promotion des toilettes	0 (2013)	25 [10 dont 2 à Katiola] (2016)	Rapport UGP	
1.3. Des toilettes sont réalisées au niveau des ménages	1.3. Nombre de toilettes réalisées	0 (2013)	900 (2016) dont 200 à Katiola	PV de réception des toilettes réalisées		

CHAINE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
	INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE		
Composante 2 : Service inclusif de collecte et transport des produits de vidange des toilettes					
2.1. Une stratégie d'amélioration du service du service de collecte et transport des produits de vidange est adoptée dans chacune des communes de Bouaké et Katiola	2.1. Nombre de documents de stratégie d'amélioration de la collecte et du transport des produits de vidange des toilettes, approuvé par le comité de pilotage [Bouaké et Katiola]	0 (2013)	2 [1 ; 1] (2014)	Rapport de Katiola Rapport de Bouaké PV d'approbation des rapports par le CPP	
2.2. Les capacités des parties prenantes pour l'amélioration de la collecte et du transport des produits de vidange des toilettes (boues et urine) des communes ciblées sont renforcées	2.2.1. Nombre de communes dont les élus [et services techniques] sont formés à la stratégie de collecte et de transport	0 (2013)	2 [2] (2014)	Rapport de formation approuvé par le CPP	
	2.2.2. Pourcentage d'entreprises opérant dans la collecte mécanique à Bouaké et Katiola, dont les capacités sont renforcées	0 (2013)	100 % (2014)	Rapport de formation approuvé par le CPP	
	2.2.4. Nombre de micro-entreprises de collecte de produits de toilettes, formées et équipées	0 (2013)	5 (2015)	Rapport de formation approuvé par le CPP	
2.3. La collecte et le transport des produits des toilettes (boues, urines) sont effectués conformément aux dispositions adoptées dans chacune des communes de Bouaké et de Katiola	2.3.1. Pourcentage d'entreprises de vidange formées et agréées par les 2 communes ciblées	0 (2013)	100 % (2015)	Copie agrément	
	2.3.2. Nombre de kits de pré-collecte de produits de vidange des toilettes	0 (2013)	5 (2014)	PV de réception des équipements	
	2.3.3. Nombre de tracteurs [dont pour Katiola] pour le transport des produits de vidange des toilettes	0 (2013)	7 [2] (2014)	PV de réception des engins	
	2.3.4. Nombre de mois d'appui financier aux micro-entreprises de collecte des produits de vidange à travers le micro-crédit	0 (2013)	6 ((2014)	Rapport UGP	
	2.3.5. Nombre de nouveaux emplois [Nombre pour femmes] créés dans le maillon	0 (2013)	15 [5] (2016)	Rapport UGP	
	2.3.6. Volume d'urine [Quantité de boues] collecté [collectée] par an	0 (2013)	2'700 [19'000] m ³ /an (2016)	Rapport UGP	
Composante 3 : Traitement et réutilisation des produits de vidange des toilettes (boues et urine)					
3.1. Les études de traitement et réutilisation des produits de vidange sont effectuées	3.1. Nombre de rapports d'étude validés [APS, EIES, APD-DAO]	0 (2013)	6 [2, 2, 2] (2014)	PV de validation des Rapports	
3.2. Les communes de Bouaké et Katiola disposent de stations de traitement des boues de vidange	3.2. Nombre de STBV construites	0 (2013)	2 (2016)	PV de réception des travaux/Visite sites	
3.3. Les stations de traitement et valorisation des produits des toilettes de Bouaké et Katiola sont exploitées par des privés	3.3.1. Nombre d'exploitants privés de STVB contractés	0 (2013)	2 (2016)	Contrat signés	
	3.3.2. Nombre d'emplois créés	0 (2013)	10 (2016)	Rapport de l'UGP	
	3.2.3. Quantité de boues traitées [Volume d'urine traité]	0 (2013)	15'000[2'500] m ³ /an (2016)	Rapport UGP	
3.4. Les capacités des communes et des exploitants des stations sont renforcées	3.4. Nombre de mois d'encadrement des exploitants de stations de traitement et valorisation des produits des toilettes	0 (2013)	6 mois (2016)	Rapport de suivi de la qualité des produits	
3.5. Les produits traités sont réutilisés	3.5.1. Volume d'urine [Quantité de boues] réutilisé [réutilisée]	Négligeable (2013)	2'000[12'000] m ³ /an (2016)	Rapport UGP	Risque : Faible demande des produits traités
	3.5.2. Quantité de boues réutilisées	0 (2013)	(2016)	Rapport UGP	Mesure : Marketing des produits s'appuyant sur les résultats du pilote de Katiola

CHAINE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
	INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE		
Composante 4 : Capitalisation, Communication et Préparation de projet					
4.1. Les informations sur le projet sont capitalisées	4.1. Nombre de rapports de fin d'études de niveau master soutenus avec succès	0 (2013)	3 (2016)	Rapports de l'UGP	
4.2. Les informations relatives au projet sont partagées	4.2.1. Nombre de réunions du comité de pilotage [et atelier national de partage] organisées [organisés]	0 (2013)	12 [3] (2016)		
4.3. Un programme de marketing et de promotion des nouveaux métiers et des produits de vidange des toilettes est déroulé	4.3. Durée de la campagne de marketing	0 (2013)	12 mois (2016)	Rapport de l'UGP Rapport du consultant en marketing	
4.4. Des petites et moyennes agglomérations urbaines de Côte d'Ivoire disposent de projets de promotion de la réutilisation des produits de vidange bancables	4.4. Nombre de projets bancables élaborés	0 (2013)	6 [1/commune] (2016)	Rapport de projet des communes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man, Bangolo	
Composante 5 : Gestion du projet					
5.1. Les organes de gestion du projet sont mis en place	5.1. Nombre d'organes de gestion mis en place	0 (2013)	2 (2013)	Notes d'affectation du personnel de l'UGP Notes de création du CPP	
5.2. Le personnel de l'UGP est formé à la gestion technique, administrative et financière du projet	5.2. Nombre de sessions de formation	0 (2013)	1 (2013)	Rapport de formation	
5.3. Les activités sont supervisées périodiquement	5.3. Nombre de rapports d'activités trimestriels	0 (2013)	12 (2016)	Rapport trimestriel	
5.4. La gestion du projet fait l'objet d'audit externe	5.4. Nombre de rapports d'audit externe du projet	0 (2013)	2 (2017)	Rapport d'audit externe	

PRINCIPALES ACTIVITES		COUT DU PROJET (HORS TAXES)																																																						
Description activités	Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les études de stratégie pour la promotion de l'accès aux toilettes Mettre en place les organes et structures de mise en œuvre de la stratégie Renforcer les capacités des parties prenantes Lancer le marché de construction des toilettes Superviser les activités 	Coût par composante et par contributeur																																																						
	Composante 2 : Services inclusifs de collecte et transport des produits de vidange des toilettes <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les études de base (état des lieux, définition d'une stratégie de promotion de l'accès au service de collecte et transport des produits de vidange des toilettes à toutes les franges des communes de Katiola et Bouaké) Renforcer les capacités des intervenants dans la mise en œuvre de la stratégie de collecte et transport des produits de vidange des toilettes Équiper les micro-entreprises de collecte et transport des produits de vidange Agréer les entreprises de collecte mécanique intervenant à Bouaké et Katiola Appuyer le fonctionnement des micro-entreprises de collecte et transport des produits de vidange des toilettes Superviser les activités 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Composante</th> <th>Coût total</th> <th>FAE</th> <th>Communes</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>Promotion de l'accès aux toilettes</td> <td>515'600</td> <td>299'600</td> <td></td> <td>216'000</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>Service inclusif de collecte et transport des produits de vidange des toilettes</td> <td>202'650</td> <td>202'650</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td>Traitement - Réutilisation</td> <td>438'400</td> <td>388'400</td> <td>50'000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Capitalisation - Communication - Partage de l'information - Préparation de projets</td> <td>145'500</td> <td>145'500</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Gestion du projet</td> <td>154'400</td> <td>154'400</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Imprévis</td> <td>72'828</td> <td>59'450</td> <td>2'500</td> <td>10'878</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total Général</td> <td>1'529'378</td> <td>1'250'000</td> <td>52'500</td> <td>226'878</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Composante	Coût total	FAE	Communes	Population	1.	Promotion de l'accès aux toilettes	515'600	299'600		216'000	2.	Service inclusif de collecte et transport des produits de vidange des toilettes	202'650	202'650			3.	Traitement - Réutilisation	438'400	388'400	50'000		4	Capitalisation - Communication - Partage de l'information - Préparation de projets	145'500	145'500			5	Gestion du projet	154'400	154'400			5	Imprévis	72'828	59'450	2'500	10'878		Total Général	1'529'378	1'250'000	52'500	226'878	Coût par mode d'acquisition et par contributeur					
	N°	Composante	Coût total	FAE	Communes	Population																																																		
	1.	Promotion de l'accès aux toilettes	515'600	299'600		216'000																																																		
	2.	Service inclusif de collecte et transport des produits de vidange des toilettes	202'650	202'650																																																				
3.	Traitement - Réutilisation	438'400	388'400	50'000																																																				
4	Capitalisation - Communication - Partage de l'information - Préparation de projets	145'500	145'500																																																					
5	Gestion du projet	154'400	154'400																																																					
5	Imprévis	72'828	59'450	2'500	10'878																																																			
	Total Général	1'529'378	1'250'000	52'500	226'878																																																			
Composante 3 : Traitement et réutilisation des produits de vidange des toilettes (boues et urine) <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les études de base (état des lieux, potentiel de réutilisation, options technologiques de traitement, mesures d'accompagnement, études d'impact, études techniques détaillées, DAO) Construire les stations de traitement des boues de vidange Sélectionner les exploitants privés des stations réalisées Renforcer les capacités des acteurs en matière de traitement et de réutilisation des produits de vidange des toilettes Suivre la qualité des produits de traitement à commercialiser Superviser les activités 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Acquisition</th> <th>Coût total</th> <th>FAE</th> <th>Commune</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Travaux</td> <td>705'000</td> <td>489'000</td> <td></td> <td>216'000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Biens</td> <td>206'200</td> <td>156'200</td> <td>50'000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Services</td> <td>326'450</td> <td>326'450</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Fonctionnement</td> <td>218'900</td> <td>218'900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total hors imprévus</td> <td>1'456'550</td> <td>1'190'550</td> <td>50'000</td> <td>216'000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Imprévis</td> <td>72'828</td> <td>59'450</td> <td>2'500</td> <td>10'878</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>1'529'378</td> <td>1'250'000</td> <td>52'500</td> <td>226'878</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Acquisition	Coût total	FAE	Commune	Population	1	Travaux	705'000	489'000		216'000	2	Biens	206'200	156'200	50'000		3	Services	326'450	326'450			4	Fonctionnement	218'900	218'900				Total hors imprévus	1'456'550	1'190'550	50'000	216'000		Imprévis	72'828	59'450	2'500	10'878		Total	1'529'378	1'250'000	52'500	226'878							
N°	Acquisition	Coût total	FAE	Commune	Population																																																			
1	Travaux	705'000	489'000		216'000																																																			
2	Biens	206'200	156'200	50'000																																																				
3	Services	326'450	326'450																																																					
4	Fonctionnement	218'900	218'900																																																					
	Total hors imprévus	1'456'550	1'190'550	50'000	216'000																																																			
	Imprévis	72'828	59'450	2'500	10'878																																																			
	Total	1'529'378	1'250'000	52'500	226'878																																																			
Composante 4: Capitalisation, partage information et préparation de projets <ul style="list-style-type: none"> Mener des travaux de recherche pour capitaliser les informations dans les différents maillons de la chaîne de gestion et valorisation des produits de vidange des toilettes Exécuter les activités de communication pour la promotion des activités économiques et des nouveaux métiers relatives à la valorisation des produits de vidange des toilettes Organiser les réunions du comité de pilotage du projet et les ateliers de partage des informations Préparer les projets pour les communes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man, Bangolo 																																																								
Composante 5 : Gestion du projet <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place le comité de pilotage du projet Mettre en place l'unité de gestion du projet Mettre en place les instruments de gestion et de suivi du projet Assurer la gestion administrative, financière, comptable et le suivi-évaluation 																																																								

RESUME EXECUTIF

La zone septentrionale de la Côte d'Ivoire se singularise par l'extrême pauvreté de ses populations et l'insalubrité de l'environnement urbain, exacerbées par l'absence d'investissement durant la décennie d'instabilité politique et de conflits armés 2002-2011. L'appel à propositions de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) en 2011 pour des projets d'assainissement autonome en milieu urbain défavorisé a été mis à profit par l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI). Le projet s'appuie sur les leçons tirées des initiatives pilotes de CARE et de l'Agence intergouvernementale Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA) dans ces dites communes. L'exécution de ce projet permettra aux communes de Côte d'Ivoire, regroupées au sein de l'UVICOCI, de disposer d'une stratégie : (i) de promotion de l'accès des ménages aux toilettes adaptées et aux services de vidange des produits (urine et boues); (ii) d'amélioration des rendements agricoles et pour la promotion de produits bio par la réutilisation de ces produits de vidange traités comme amendements organiques (boues traitées) et en prévention de l'enherbement (urine) en substitution aux intrants chimiques (engrais et herbicides), coûteux et peu accessibles dans ce contexte de pauvreté accentuée; (iii) d'amélioration de la qualité de leur environnement; (iv) et pour le développement socio-économique et de création de nouveaux métiers et d'opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes grâce à l'émergence de micro-entreprises, spécialisées dans la gestion des toilettes et des produits de vidange.

Pour Bouaké et Katiola, le projet permet l'équipement de 900 ménages des quartiers défavorisés en toilettes écologiques, la réalisation de 2 stations de traitement et valorisation des boues, l'appui à l'émergence de 12 micro-entreprises employant en permanence 60 personnes dont 15 femmes au moins, la disponibilité d'au moins 2000 m³/an d'urine et 12'000 m³/an de compost pour l'amendement de périmètres agricoles. Ainsi, le projet permet aux 821'000 habitants de ces deux communes de vivre dans un environnement plus sain et d'accéder à des produits agricoles de meilleure qualité. En plus 6 autres villes du Nord seront dotées de documents de projets bancables pour améliorer la filière de gestion des excréta.

Les composantes : (i) Promotion de l'accès aux toilettes; (ii) Services inclusifs de collecte et de transport des produits des toilettes; (iii) Traitement et valorisation des produits des toilettes; (iv) Capitalisation, partage d'information et préparation de projets bancables pour les villes de Korogho, Daloa, Vavoua, Man, Bangolo et Sinématiali; (v) Gestion du projet.

Le coût du projet est estimé à 1'529'378 Euros (HTVA) dont 1'250'000 Euros HTVA financés par la FAE, 52'500 Euros par les communes de Bouaké et Katiola et 226'878 Euros par les populations. L'appui de la FAE se répartit en acquisitions de : (i) travaux pour un montant 489'000 Euros, (ii) biens pour 156'200 Euros; (iii) services, 326'450 Euros dont 281'850 Euros pour les études, le contrôle de travaux, la formation et le suivi des activités; (iv) fonctionnement, 218'900 Euros; et (v) dotation aux imprévus de 59'450 Euros.

Le Récipiendaire est le Ministère de l'Économie et des Finances, cosignataire de l'Accord de Don avec l'UVICOCI, maître d'ouvrage et demandeur du financement auprès de la FAE. Un comité de pilotage, présidé par l'UVICOCI, assure l'orientation des activités et la validation des documents du projet. L'agence d'exécution du projet est CARE Côte d'Ivoire.

Ce projet, présentant des avantages en termes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, de contribution à la lutte contre la pauvreté dans la partie septentrionale du pays, d'innovations dans la gestion durable de la filière des produits des toilettes et contribuant au développement inclusif et à la croissance verte, il est recommandé à la FAE d'approuver un Don n'excédant pas **1'250'000 Euros** à l'UVICOCI, via le Ministère de l'Économie et des Finances, pour son financement. Le premier décaissement est subordonné à : (i) la signature d'un document d'accord de rétrocession du Don à l'UVICOCI par le Ministère de l'Économie et des Finances ; (ii) la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre CARE et l'UVICOCI ; et (iii) l'ouverture par CARE Côte d'Ivoire d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable par la Banque.

1 CONTEXTE

1.1 Origine du projet

1.1.1. La partie septentrionale de la Côte d'Ivoire est marquée par l'absence d'investissement de l'État durant la décennie (2002-2011). Pendant cette période, la plupart des tâches régaliennes n'y ont été assurées que par des agences humanitaires et des ONG. L'ONG CARE a exécuté divers projets d'appui aux structures locales pour la gestion des ordures ainsi que la réinsertion socio-économique des jeunes et des ex-combattants dans les villes de Bouaké et Korhogo.

1.1.2 De 2007 à 2010, le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement (CREPA), devenu Agence Intergouvernementale Panafricaine, Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), a exécuté à Katiola un projet pilote de collecte et de valorisation des urines dans la riziculture irriguée. Ce projet a permis d'équiper 200 ménages et 35 lieux publics en urinoirs, de créer 5 emplois permanents (collecteurs), de fournir 4 m³ d'urine par mois aux riziculteurs. Il a aussi permis de démontrer que l'articulation de l'assainissement et de l'agriculture, à travers la réutilisation des produits de vidange des toilettes, permet la promotion de l'accès des ménages aux toilettes, des jeunes aux emplois, l'amélioration des rendements agricoles, la réduction sensible de la consommation en intrants chimiques, des pesticides et herbicides; autrement dit la promotion de l'agriculture biologique.

1.1.3 En septembre 2011, l'appel à propositions pour le financement de projets innovants d'assainissement non-collectif en milieu urbain défavorisé a été mis à profit par l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) dans la perspective de mettre à l'échelle l'initiative pilote de valorisation des produits de vidange d'EAA à Katiola tout en s'appuyant sur l'expérience de CARE en approche communautaire de gestion des déchets à Bouaké.

1.2 Priorités sectorielles

1.2.1 L'accès aux services sociaux de base, dont l'assainissement, constituent une des priorités du Gouvernement ivoirien, inscrites dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire (DSRP, 2009). Précisément, la stratégie vise l'accès de 98 % des populations urbaines à l'assainissement tout en accroissant les opportunités d'emplois. Ainsi, à travers le Plan National de Développement (PND 2012-2015), l'État prévoit la mise à jour des schémas directeurs de gestion des déchets et de l'assainissement. Pour les villes secondaires, le Plan met l'accent sur l'assainissement autonome.

1.2.2 Le projet permet de mettre en œuvre l'une des recommandations de l'étude institutionnelle et de politique sectorielle d'assainissement de la Côte d'Ivoire (2011), relative aux zones urbaines, non desservies par un système d'assainissement collectif, et où les investissements devront être orientés vers l'accès à l'assainissement hygiénique, à coût abordable, stimulé par la demande et pérennisé par des programmes d'éducation.

1.2.3. Le projet s'arrime à l'objectif global de la Fiche Pays (2011 – 2012) de la Banque qui consiste à aider la Côte d'Ivoire à sortir de son état de fragilité tout en améliorant les conditions de vie des populations.

1.3 Définition du problème

1.3.1 *Accroissement de l'incidence de la pauvreté*: La crise politique des dix dernières années en Côte d'Ivoire a fortement aggravé la situation humanitaire et environnementale. D'importants reculs ont été enregistrés en particulier sur le front de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le niveau de vie s'est dégradé avec l'augmentation du taux de pauvreté de 38,4 % en 2002 à 48,9 % en

2008. Les disparités régionales sont fortes au niveau des pôles de développement. Les régions les plus touchées sont celles dans la partie septentrionale abritant plus de 2/3 de pauvres.

1.3.2 *Faible accès des ménages aux toilettes améliorées.* Subséquemment à la crise, les indicateurs de l'assainissement ont été négativement impactés. Le taux de couverture en assainissement amélioré en milieu urbain a connu une légère baisse sur la période de 1990 à 2008 de 36 à 34 %. Cette dégradation est plus marquée dans le nord. A Bouaké, sur une population d'environ 753'000 habitants en 2013, 32 % ne dispose pas d'ouvrage adéquat d'assainissement, 5 % se contente des toilettes publiques et 2 % défèque dans la nature. A Katiola, seuls 22,5 % des 68'000 habitants (2013) dispose de toilettes améliorées alors que près de 25 % a recours à la défécation à l'air libre.

1.3.3 *Inadéquation de la collecte des boues de vidange.* Les boues des toilettes sont évacuées manuellement dans la majorité des cas à l'intérieur des concessions ou dans les drains et caniveaux en temps de pluie (70 % à Bouaké et presque 100 % dans les autres villes du nord). La ville de Bouaké dispose d'opérateurs de vidange mécanique. Le coût du service est de 15'000 FCFA par voyage alors que la volonté de payer de la majorité des ménages n'est en moyenne que de 5'000 FCFA. A Katiola, près de 80 % des boues sont vidangées manuellement. La vidange mécanique n'est assurée qu'à travers des entreprises de Bouaké situées à environ 40 km.

1.3.4 *Environnement insalubre, risques sanitaires.* La vidange manuelle opérée dans des conditions non hygiéniques, associée à l'absence de traitement des boues collectées et à la défécation dans la nature, exposent les populations à un environnement insalubre et aux risques de maladies d'origine hydro-fécale. Les infections diarrhéiques ont causé la mort d'environ 10'300 enfants de moins de cinq ans en Côte d'Ivoire en 2008.

1.3.5 *Important potentiel de réutilisation des produits issus des toilettes, d'emploi des jeunes et de lutte contre la pauvreté.* Des enquêtes de CARE en 2007 est ressorti que la pauvreté constitue l'une des principales raisons de l'insalubrité générale de l'environnement. Ce qui paraît paradoxal dans un pays à forte activité agricole, contribuant pour 27 % au PIB, employant 2/3 de la population active et fournissant, avec le secteur agro-industriel, 40 % des recettes d'exportation. En effet, la réutilisation des produits de vidange devrait contribuer à l'amélioration de l'accès à la toilette, aux intrants agricoles organiques, à l'emploi des jeunes. Il constitue par conséquent un levier de la lutte contre la pauvreté. Le projet pilote de réutilisation des urines dans les périmètres irrigués de Katiola, exécuté entre 2007 et 2010 par EAA, a permis d'équiper 200 ménages et 35 lieux publics en urinoirs, de créer 5 emplois permanents (collecteurs), de fournir 4 m³ d'urine par mois aux riziculteurs. La satisfaction des besoins en engrais des 100 hectares de périmètres irrigués dans les environs de Katiola par l'utilisation des urines permettrait de réaliser un chiffre d'affaire annuel de près de 16 millions de CFA, partant d'un prix promotionnel de 10'000 FCFA le mètre cube (39 % du coût de l'équivalent en intrants chimiques).

1.3.6 Le projet vise la mise à l'échelle de cette expérience pilote de Katiola tout en s'appuyant sur les leçons tirées du projet pilote de gestion communautaire des ordures à Bouaké à l'initiative de CARE.

1.4 Bénéficiaires

1.4.1 Les bénéficiaires directs du projet sont :

- a. les 700 ménages des quartiers Koko, Sokoura, Dar-es-Salam et Zone Industrielle à Bouaké et les 200 ménages du quartier Dioulabougou 1 à Katiola qui disposeront de toilettes à séparation d'urine. Ainsi, environ 9'000 habitants jouiront de ces installations ;

- b. les 5 nouvelles micro-entreprises qui seront soutenues dans la promotion de l'accès des ménages aux toilettes (marketing, micro-financement), la collecte, le transport, le traitement des boues et urines et la commercialisation des produits de vidange ;
- c. les 60 nouveaux employés dont au moins 10 pour femmes et les micro-entreprises spécialisées dans la promotion de la réutilisation des produits vidange des toilettes ;
- d. la dizaine de maçons qui sera formée dans la réalisation des toilettes écologiques;
- e. les 5 entreprises de collecte mécanique de Bouaké qui seront formées et agréées par les communes de Bouaké et Katiola et dont les services profiteront à 456'000 habitants (60% de la population de Bouaké et 22,5% de Katiola ayant accès à l'assainissement) ;
- f. les services techniques et les élus des communes de Bouaké et de Katiola qui seront formés à la maîtrise d'ouvrage en gestion des produits de vidange ;
- g. les 6 communes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo qui disposeront de document de projets bancables pour améliorer l'accès aux toilettes et la gestion des produits de vidange.

1.4.2 Les bénéficiaires indirects sont :

- a. les 821'000 habitants des communes de Bouaké (753'000) et de Katiola (68'000) qui tireront profit des nouveaux services améliorés de collecte, de transport et de traitement des produits de vidange (urine et boues). ;
- b. les exploitants des périmètres rizicoles de Bouaké et de Katiola ;
- c. les banques de micro-crédit qui seront impliquées dans la gestion des fonds pour l'accès aux toilettes et la promotion des métiers relatifs aux produits de vidange des toilettes ;

1.5 Justification de l'appui de la FAE

1.5.1. Les activités qui seront développées dans le cadre ce projet permettront de :

- i. contribuer durablement à la facilitation de l'accès des ménages démunis aux toilettes, aux services appropriés de collecte, transport et traitement, et à la réutilisation des produits de vidange (chaîne de valeur bouclée, développement inclusif, développement vert) ;
- ii. créer de nouveaux métiers et des micro-entreprises dans la filière, donc des emplois pour des jeunes et des femmes (*création d'emploi, promotion du genre et développement inclusif*) ;
- iii. développer la micro-finance dans le secteur de l'assainissement et l'hygiène pour renforcer l'accès des plus démunis aux services (*développement inclusif*) ;
- iv. réduire, grâce la réutilisation des produits de vidange, la dépendance des exploitants agricoles vis-à-vis des intrants d'origine industrielle beaucoup plus coûteux ; ce qui leur permet d'intensifier leurs activités (*sécurité alimentaire*) ;
- v. renforcer les capacités des communes ciblées en maîtrise d'ouvrage (*renforcement de la décentralisation*) ;
- vi. mettre à la disposition d'autres communes de la zone septentrionale des documents de projets bancables (*préparation de projet, développement inclusif*) ;
- vii. capitaliser et partager des informations dans la filière de gestion des produits de vidange des toilettes.

1.5.2 Le projet est en phase avec la stratégie 2012-2016 de la FAE et avec son programme d'assainissement non-collectif innovant en milieu urbain tout en s'arrimant à la stratégie 2013 – 2022 de la Banque.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectif du projet

L'objectif global du projet est de faciliter l'accès durable des populations de Bouaké et de Katiola aux infrastructures, services et emplois liés à la filière de gestion des produits de vidange des toilettes.

2.2 Résultats à long terme

A long terme, les conditions de vie des populations pauvres des communes urbaines des régions septentrionales de la Côte d'Ivoire sont améliorées à travers la promotion d'activités économiques dans les différents maillons de la chaîne de gestion des produits de vidange.

2.3 Résultats à moyen terme

A moyen terme, les principaux résultats du projet sont :

- i. les populations pauvres de Bouaké et Katiola ont accès aux toilettes ;
- ii. les services de collecte et transport des produits de vidange des toilettes (urine et boues) sont durablement opérationnels et accessibles aux différentes catégories socio-économiques de Bouaké et Katiola ;
- iii. les produits de vidange (urines et boues) sont traités et réutilisés ;
- iv. des activités économiques dans les différents maillons de la filière de gestion des produits de vidange fournissent aux populations pauvres, aux femmes et aux agriculteurs de Katiola et Bouaké des emplois durables et contribuent à la sécurité alimentaire dans la région ;
- v. les communes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo disposent de document de projet bancable pour l'amélioration de l'assainissement lié aux excréta;
- vi. les informations générées par le projet sont capitalisées et partagées.

2.4 Résultats à court terme

A court terme, les résultats attendus sont :

- i. les communes de Bouaké et Katiola disposent respectivement de document de référence pour la gestion durable des produits de vidange des toilettes ;
- ii. les capacités des parties prenantes dans la gestion des produits de vidange des toilettes sont renforcées ;
- iii. des micro-entreprises, des nouveaux métiers et des emplois, liés à la gestion des produits de vidange des toilettes, sont créés;
- iv. le micro-crédit pour l'accès aux toilettes et aux services y relatifs est fonctionnel dans les communes de Bouaké et Katiola;
- v. le marché de construction des toilettes au profit des ménages des quartiers les plus démunis des communes de Bouaké et Katiola est attribué;
- vi. les entreprises de collecte mécanique des boues de vidange des toilettes sont agréées par les mairies des communes de Katiola et de Bouaké;

- vii. des équipements de collecte et de transport des produits de vidange des toilettes sont mis à la disposition des micro-entreprises de gestion des produits de vidange;
- viii. le service de collecte et de transport des boues et urine est opérationnel dans les deux communes de Bouaké et de Katiola;
- ix. des stations de traitement des produits des toilettes sont fonctionnelles dans chacune des communes ;
- x. le marché de la promotion des nouveaux métiers et de la réutilisation des produits de vidange est attribué;
- xi. des jeunes et des femmes des quartiers défavorisés des communes de Bouaké et Katiola sont employés dans les micro-entreprises de gestion des produits de vidange.

2.5 Activités

2.5.1 Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes

2.5.1.1. Réaliser l'étude de la stratégie d'accès aux toilettes dans les communes de Bouaké et Katiola : Cette étude a pour objectif de mettre à disposition des communes de Bouaké et de Katiola un document de référence pour organiser la filière de gestion des produits de vidange dans leur juridiction respective. L'étude précisera les conditions facilitant l'accès aux toilettes des ménages des quartiers démunis des communes de Bouaké et Katiola. Sur le plan organisationnel, seront définis les rôles et responsabilités des mairies respectives, des services déconcentrés de l'État, des organisations communautaires, des leaders sociaux, des structures de micro-financement et des ménages dans la mise en œuvre des activités du maillon, tout en tenant compte de la participation des femmes et des jeunes dans les différentes instances. Sur le plan technologique, l'étude développera les critères requis pour les ouvrages à proposer par les entreprises. Concernant le financement de l'accès aux toilettes, l'étude précisera les modalités (micro-financement par exemple) qui permettront de favoriser à terme la couverture totale des ménages en toilettes. Le projet supportera l'infrastructure de la toilette (fosse des boues et réceptacle des urines) et le bénéficiaire se chargera de la réalisation de la superstructure. En matière de marketing et de promotion de l'accès aux toilettes, s'inspirant entre autres des expériences antérieures de CARE et d'EAA, l'étude définira les stratégies participatives et de communication qui renforceront l'adhésion et la participation des populations au projet.

2.5.1.2. Renforcer les capacités en maîtrise d'ouvrage des communes : Cette activité permettra à chaque catégorie d'acteur de jouer son rôle pour l'atteinte des objectifs de la composante. Les conseillers municipaux et les services techniques seront formés à la maîtrise d'ouvrage du maillon « accès aux toilettes » : aspects juridique, organisationnel, technologique et financier. Les outils de gestion, de suivi et de contrôle des prestataires agréés seront mis à la disposition des services techniques des communes de Bouaké et de Katiola.

2.5.1.3. Appuyer l'émergence de micro-entreprises de promotion des toilettes dans les quartiers les plus pauvres : Des organisations communautaires seront aidées à se structurer en micro-entreprises (au moins 5 dont 1 à Katiola) pour assurer le marketing social des toilettes, la gestion du micro-crédit, la gestion de la demande et l'intermédiation entre les ménages et les artisans maçons ou entrepreneurs adjudicataires des travaux de construction des toilettes. Chaque micro-entreprise comprendra au moins 2 femmes. Le marché de travaux comprendra la formation d'au moins une dizaine d'artisans locaux afin d'assurer la pérennité du service d'entretien et de maintenance des ouvrages réalisés.

2.5.1.4. Mettre en place un mécanisme de micro-financement de l'accès aux toilettes : Les populations pauvres mobilisent difficilement les moyens financiers pour réaliser leur ouvrage. Dans le cadre de ce projet, elles devront supporter la réalisation de la superstructure des toilettes (en matériaux locaux ou en maçonnerie). Le projet financera, sous forme de crédit, la réalisation de la fosse, de la dalle et des accessoires de stockage de l'urine. Un système de

micro-crédit sera étudié de manière à permettre aux premiers bénéficiaires d'ouvrage de rembourser progressivement les montants investis initialement en leur faveur et selon un rythme qui sera validé lors de la phase d'étude. Les sommes recouvrées seront placées dans une banque appropriée pour favoriser, à terme, la couverture universelle en toilettes des quartiers ciblés.

2.5.1.5. Construire les toilettes : 900 toilettes seront construites dont 200 à Katiola et 700 à Bouaké. Des entreprises spécialisées dans la réalisation de toilettes écologiques, respectueuses des contraintes socio-culturelles et économiques de la localité seront recrutées. Elles travailleront en étroite collaboration avec les micro-entreprises privées et avec les artisans locaux qui seront formés. Les entreprises adjudicataires des 900 toilettes devront, en rapport avec ces micro-entreprises de quartier, développer leurs propres stratégies afin de couvrir à terme l'ensemble des ménages non desservis.

2.5.1.6. Suivi-accompagnement des acteurs et contrôle des travaux : Après la mise en place du cadre d'intervention et la formation des acteurs, le processus de promotion de l'accès aux toilettes sera supervisé trimestriellement par le maître d'œuvre des études et de la formation. Les rapports et recommandations résultant de ces missions de suivi seront présentés et validés lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage.

2.5.2 Composante 2 : Services inclusifs de collecte et de transport des Boues de vidange

2.5.2.1. Réaliser l'étude pour l'organisation du maillon de collecte et transport des produits de toilettes. L'objectif est de permettre aux différentes catégories socio-économiques de Bouaké et Katiola l'accès à un service adapté (collecte mécanique et/ou manuel). L'étude comprendra un diagnostic approfondi de chaque contexte (communes et quartiers, types de toilettes utilisés) et proposera des mesures pour mieux organiser le service, le rendre abordable et inclusif en tenant compte de toutes les catégories sociales, de leur capacité de payer et des mécanismes de financement alternatifs existants ou potentiels (extension du micro-crédit pour l'accès aux toilettes, aux services de vidange pour les moins nantis, intégration d'équipements de collecte appropriés pour la vidange manuelle des boues, transport d'urine, etc.). L'étude proposera un modèle contractuel (agrément) qui liera les prestataires aux communes sur une période définie, reconductible sous réserve de la satisfaction de critères de performance minima, validés par les acteurs (respects des sites de dépotage, des normes d'hygiène du personnel, des tarifs, etc.). Un plan de formation de chaque catégorie d'acteurs sera élaboré.

2.5.2.2. Renforcer les capacités des communes en maîtrise d'ouvrage en matière de collecte et transport des produits de vidange. Les communes seront formées à la maîtrise d'ouvrage du maillon. Elles seront sensibilisées et outillées sur les aspects juridiques, techniques et organisationnels (textes juridiques, organisation de la mise en œuvre du maillon, outils de gestion et de contrôle, etc.).

2.5.2.3. Renforcer les capacités des opérateurs de collecte mécanique : Les entreprises de collecte mécanique, formées à la nouvelle stratégie de collecte et transport des boues, seront liées aux communes par un contrat de performance sous forme d'agrément. Les indicateurs de performance seront définis de manière participative lors de l'étude. Le suivi des indicateurs sera assuré par les services techniques des communes de Bouaké et Katiola.

2.5.2.4. Renforcer les capacités des micro-entreprises de collecte et de transport des produits de vidange des toilettes : Des jeunes et des femmes au chômage ainsi que les vidangeurs manuels seront assistés pour constituer des micro-entreprises de collecte des produits de vidange des toilettes (urine et boues) dans les quartiers défavorisés. Ils bénéficieront de formation sur les aspects techniques et hygiéniques de la collecte et seront dotés d'équipements appropriés. Ces équipements comprendront au moins des tri-cyclomoteurs, des bidons de 20 litres pour la collecte des urines dans les ménages et lieux publics, des brouettes, des réservoirs de capacité 1 à 2 m³ pour le stockage et l'hygiénisation des urines collectées,

des tenues de travail (gants, bottes, masques, habits, etc.). Les modalités de mise à disposition de ces équipements (crédit, don, affermage, etc.) seront convenues avec les mairies respectives et les micro-entreprises lors de la phase d'étude. En outre, les débouchés des produits de vidange étant les périmètres agricoles, il est supposé que les agriculteurs ne pourront rembourser le coût de ces intrants qu'en fin de cycle cultural (6 mois pour la riziculture). Pour faire face aux charges de fonctionnement pendant la période initiale, un fonds d'appui est prévu, sous forme de crédit de 500 Euros par mois et par micro-entreprise sur une période de 6 mois. Ces crédits seront remboursés suivant des modalités à convenir entre la mairie, la banque de micro-crédit où seront logés ces fonds et les micro-entreprises. La reconstitution du fonds servira à appuyer la création d'autres micro-entreprises, à renforcer celles existantes ou à alimenter le fonds pour l'accès aux toilettes, etc.

2.5.2.5. Suivi-accompagnement des acteurs : Après la mise en place du cadre d'intervention et de la formation des acteurs, le suivi trimestriel du fonctionnement du service de collecte et des opérateurs privés (PME et micro-entreprises) sera assuré par le maître d'œuvre des études et de la formation. Les rapports et recommandations résultant de ces missions de suivi seront présentés et validés lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage.

2.5.3 Composante 3 : Traitement et réutilisation des boues

2.5.3.1. Effectuer les études relatives au traitement et à la valorisation des produits de vidange (boues et urine) : Il s'agit de préparer pour chaque commune : (i) l'étude d'avant-projet sommaire (APS), (ii) l'étude d'impact, (iii) l'avant-projet détaillé ; (iv) les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour les recrutements des entreprises en charge des travaux et de l'exploitation des stations de traitement et de valorisation ; (v) un modèle de contrat avec des indicateurs de performance de l'exploitant ; (vi) un plan de formation des parties prenantes tenant compte de l'encadrement de l'exploitant pendant au moins 3 mois d'activités avec des essais d'optimisation du traitement, et d'utilisation des produits du processus.

2.5.3.2. Construire les stations de traitement et de valorisation des produits de vidange. Les stations seront construites par une entreprise spécialisée, sous le contrôle du maître d'œuvre des études et conformément au cahier de charges qui découlera des études détaillées en 2.5.3.1.

2.5.3.3. Former les parties prenantes. Le consultant ayant effectué l'étude et le contrôle de l'exécution des travaux de construction de la station assurera la formation des services techniques des communes de Bouaké et de Katiola ainsi que des exploitants.

2.5.3.4. Assurer l'exploitation de la station de traitement des boues. L'exploitation de la station sera assurée par un prestataire privé, pouvant être l'une des micro-entreprises de collecte, leur groupement ou une nouvelle structure. Il sera encadré au démarrage pendant au moins 3 mois par un spécialiste en traitement. Durant cette période, des essais d'optimisation des performances des ouvrages et de la qualité des produits du traitement, ainsi que des tests dans des parcelles représentatives des sites agricoles des environs de la commune seront effectués.

2.5.3.5. Suivi-accompagnement des acteurs : Le fonctionnement du maillon traitement et réutilisation sera supervisé trimestriellement par le maître d'œuvre des études et de la formation des acteurs. Les rapports résultant de ces supervisions seront présentés et validés lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage.

2.5.4 Composante 4: Communication, capitalisation, partage et préparation de projets

2.5.4.1. Promouvoir la réutilisation et les nouveaux métiers liés à la gestion des produits de vidange : Il s'agit de faire la promotion des nouveaux métiers liés aux toilettes et à la gestion de leurs produits (boues et urine). Les supports de communication seront évalués par un consultant dont les termes de référence seront définis par le maître d'œuvre des études, de la formation et du suivi des activités (radio, télévision, affiches, tee-shirts, casquettes, etc.). Des

journées portes ouvertes sur les activités du projet lors des ateliers de partage à mi et fin de parcours du projet pourront être organisées.

2.5.4.2. *Capitaliser les informations* : Les informations relatives au projet seront capitalisées grâce à la collaboration d'une structure de formation de niveau universitaire dans le cadre de mémoires de fin d'études de niveau master. Les termes de référence pour la sélection de ce prestataire seront proposés par le maître d'œuvre des études, de la formation et du suivi du projet.

2.5.4.3. *Organiser des rencontres d'échange d'information* : Tout au long de la mise en œuvre du projet, des rencontres d'échange seront organisées pour favoriser le partage des informations, le renforcement des connaissances des parties prenantes et autres acteurs du secteur au niveau national. Ces échanges se feront au cours des différentes réunions des comités de quartier, du comité de pilotage et lors des ateliers de lancement, à mi-parcours et à la fin du projet.

2.5.4.4. *Élaborer des documents de projet bancables* : Pour contribuer au développement harmonieux et inclusif dans la zone nord, plus frappée par la pauvreté, les villes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo seront dotées de document de projet de gestion des produits de vidange des toilettes. Ces communes seront dès le démarrage du projet de Katiola et Bouaké invitées aux différentes rencontres du comité de pilotage. Ainsi, elles seront mises en relation dès le départ avec le maître d'œuvre des études pour faciliter la mission de préparation de leur document de projet.

2.5.5 Composante 5 : Gestion du projet

2.5.5.1 Il s'agira de : (i) mettre en place le comité de pilotage du projet ; (ii) désigner le personnel de l'unité de gestion du projet par l'agence d'exécution du projet ; (iii) élaborer les outils de gestion du projet (manuel de procédures) ; et (iv) mettre en œuvre le programme d'activités.

2.6 Gestion des risques

Les risques et les mesures d'atténuation préconisées sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1: Risques identifiés et mesures d'atténuation.

Risques	Mesures d'atténuation
L'instabilité politique	Mesures prises par le Gouvernement ivoirien pour consolider la paix et le développement économique du pays
Les coûts de réalisation des toilettes ne sont pas accessibles aux ménages ciblés	Intégration d'un mode de financement alternatif pour préfinancer les ouvrages
Faible demande des ménages en toilettes	Intégration d'un volet marketing social des toilettes
Le service de collecte des produits des toilettes est non-rentable pour les micro-entreprises	Intégration de la réutilisation des produits de vidange pour avoir des ressources supplémentaires Subvention des charges de fonctionnement du premier semestre d'activité des micro-entreprises de collecte et valorisation des produits des toilettes (urines et boues) Utilisation du fonds de micro-crédit pour faciliter le paiement du service par les ménages pauvres
Faible demande des produits traités par les agriculteurs	Intégration d'un volet marketing des produits traités

2.7 Coûts et sources de financement

2.7.1 Le coût du projet est estimé à 1'529'378 Euros (HTVA) dont 1'250'000 Euros HTVA financés par la FAE, 52'500 Euros par les communes de Bouaké et Katiola et 226'878 Euros représentent la contribution en nature ou en espèces attendues des populations bénéficiaires (coût superstructure des toilettes). Les tableaux 2 et 3 présentent, suivant les sources de financement, les coûts par composantes et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 1.

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante et par source de financement (Euros, HTVA)

N°	Rubrique	Coût total	FAE	Communes	Population
1.	Promotion de l'accès aux toilettes	515'600	299'600		216'000
2.	Collecte et transport des produits des toilettes	202'650	202'650		
3.	Traitement - Réutilisation	438'400	388'400	50'000	
4.	Capitalisation - Communication - Préparation de projet	145'500	145'500		
5.	Gestion du projet	154'400	154'400		
6.	Imprévus	72'828	59'450	2'500	10'878
	Total Général	1'529'378	1'250'000	52'500	226'878

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses et par sources de financement (Euros, HTVA)

N°	Acquisition	Total	FAE	Communes	Population
1	Travaux	705'000	489'000		216'000
2	Biens	206'200	156'200	50'000	
3	Services	326'450	326'450		
4	Fonctionnement	218'900	218'900		
	Total hors imprévus	1'456'550	1'190'550	50'000	216'000
	Imprévus	72'828	59'450	2'500	10'878
	Total	1'529'378	1'250'000	52'500	226'878

3 MISE EN OEUVRE

3.1 Récipiendaire et Agence d'exécution

Le **récipiendaire** du don est le Ministère de l'Économie et des Finances qui signera- l'Accord de Don pour le compte de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), bénéficiaire du financement et maître d'ouvrage du projet. A ce titre un accord de rétrocession du Don sera signé entre le Ministère de l'Économie et des Finances et l'UVICOCI. Cependant, compte tenu de ses capacités limitées en matière de gestion de projet de cette nature, l'UVICOCI a opté pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage à CARE Côte d'Ivoire qui dispose d'un accord de siège et possède une solide expérience dans la conduite de projets similaires (Annexe 4, Annexe 5). CARE ouvrira un compte spécial au niveau d'une banque acceptable par la Banque pour recevoir les fonds du don de la FAE (voir §3.5).

3.2 Modalités de mise en œuvre

3.2.1. *Le comité de pilotage* : Il est chargé de donner les orientations générales et de valider le programme de travail, les budgets et les rapports techniques et financiers présentés par l'agence d'exécution du projet. Il est présidé par l'UVICOCI et comprend en outre :

- i. un représentant du Ministère de l'Économie et des finances;

- ii. un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- iii. un représentant de l'ANASUR (Agence Nationale de la Salubrité Urbaine) ;
- iv. un représentant de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ;
- v. un représentant de CARE ;
- vi. un représentant de chacune des communes ciblées, à savoir Bouaké, Katiola, Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo.

3.2.2. Le **Maître d'Ouvrage** est l'UVICOCI. A ce titre, elle dirige le comité de pilotage du projet. Elle est le répondant de la FAE pour toutes les questions relatives à la gestion technique, administrative et fiduciaire du projet. Elle est responsable de la transmission des documents techniques, administratifs et financiers à la FAE.

3.2.3. **L'agence d'exécution du projet** est CARE Côte d'Ivoire, lié par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'UVICOCI. A ce titre, il a la responsabilité de la gestion, pour le compte de l'UVICOCI, de tous les aspects techniques, administratifs et financiers du projet, notamment :

- i. l'ouverture du compte spécial au niveau d'une banque acceptable par le FAD pour recevoir les fonds du don de la FAE;
- ii. la préparation du plan détaillé de suivi des indicateurs de performance du projet ;
- iii. la préparation du plan de passation de marché ;
- iv. la préparation des demandes d'approvisionnement du compte spécial qui seront transmises à la BAD à travers le Réciendaire du Don;
- v. la préparation de la Note d'Information Générale sur les Acquisitions à publier sur le site internet de la Banque et dans UNDB online;
- vi. la préparation du plan annuel de travail avec son budget ;
- vii. la préparation des documents de travail du comité de pilotage ;
- viii. l'organisation et le secrétariat des réunions du comité de pilotage et des ateliers de partage ;
- ix. la préparation du dossier de consultation pour le recrutement du maître d'œuvre des études, du contrôle des travaux, de la formation et du suivi-accompagnement des acteurs sur le terrain ;
- x. l'élaboration des rapports des réunions du comité de pilotage ;
- xi. l'élaboration des rapports des ateliers nationaux de partage ;
- xii. la gestion des différents marchés liés au projet ;
- xiii. la préparation des rapports d'avancement et de clôture du projet ;
- xiv. la gestion administrative et financière du projet.

3.2.4 Pour l'exécution de son cahier de charges, CARE mettra en place une unité de gestion du projet (UGP) comprenant : (i) un coordonnateur, avec une solide expérience dans la conduite de projets similaires ; (ii) un responsable en passation de marchés; et (iii) un comptable.

3.2.5 **Points focaux du projet à l'UVICOCI et dans les Communes** : Dans chacune des communes de Bouaké et de Katiola, le Maire désignera un point focal (technicien communal) qui collaborera avec CARE pour la supervision rapprochée du projet. Il en sera de même pour l'UVICOCI.

3.3 Plan de performance

3.3.1 Un plan de suivi des indicateurs de performance sera élaboré par l'unité de gestion du projet sur la base du tableau 4 et du planning des activités du projet (Annexe 2).

Tableau 4 : Plan de suivi des indicateurs de performance global du projet

Livrables	Échéance
Composante 1 : Accès aux toilettes	
Rapports des études de stratégie d'accès aux toilettes pour Bouaké et pour Katiola	M ₀ +12
Rapports de renforcement des capacités des acteurs concernés par l'accès aux toilettes	M ₀ +18
Rapport de réception des toilettes	M ₀ +36
Rapport trimestriel de supervision des activités de la composante 1	M ₀ +15 et trimestres suivant
Composante 2 : Service de collecte et transport	
Rapports des études d'organisation de la collecte et du transport des produits de vidange des toilettes	M ₀ +12
Rapports de formation des différentes parties prenantes du maillon	M ₀ +18
Rapport de réception des équipements pour les micro-entreprises	M ₀ +15
Rapport trimestriel de supervision des activités de la composante	M ₀ +15 et trimestres suivant
Composante 3 : Traitement et réutilisation	
Rapports des études sur le traitement et la valorisation	M ₀ +12
Rapports de renforcement des capacités des acteurs concernés par le traitement et la valorisation des boues	M ₀ +18
Rapport de réception de la station de traitement	M ₀ +25
Rapport de sélection des exploitants des stations de traitement réalisées	M ₀ +18
Rapport de formation de l'exploitant	M ₀ +30
Rapport trimestriel des activités de marketing des produits	M ₀ +36
Rapport d'exploitation de la station de traitement et de valorisation des produits	M ₀ +36
Rapport trimestriel de supervision des activités de la composante	M ₀ +24 et trimestres suivant
Composante 4 : Capitalisation, Communication, préparation de projets	
Rapports de mémoire de fin d'étude en master	M ₀ +33
Rapports réunions du comité de pilotage	M ₀ +3, M ₀ +6, M ₀ +9, M ₀ +12, M ₀ +15, M ₀ +18, M ₀ +21; M ₀ +24, M ₀ +27, M ₀ +30, M ₀ +33, M ₀ +36
Rapports des ateliers nationaux de partage	M ₀ +3, M ₀ +21, M ₀ +36
Rapport de promotion des métiers et produits de vidange	M ₀ +12; M ₀ +24; M ₀ +36
Rapports de projet bancaire pour les communes de Korogho, Vavoua, Sinématiali, Daloa, Man et Bangolo	M ₀ +33
Composante 5 : Gestion du projet	
Mise en place du personnel de gestion du projet	M ₀ +1
Preuve de l'ouverture du Compte Spécial	M ₀ +1
Premier décaissement	M ₀ +2
Notes administratives de désignation des points focaux du projet à UVICOCI et dans les services techniques de Bouaké et Katiola	M ₀ +2
Rapports d'activités trimestriels (RAT)	RAT _i (i = 1 à 12)
Rapports d'audit externe (par FAE)	M ₀ +24, M ₀ +42

3.4 Dispositions de passation des marchés

3.4.1 Les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants, financées sur les ressources de la FAE, suivront les *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux* de la Banque (Edition mai 2008, révisées en juillet 2012) ou, selon le cas, les *Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants* (Edition mai 2008, révisées en juillet 2012), à l'aide des dossiers d'appel d'offres (DAO) types de la Banque. Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Dispositions relatives aux acquisitions (Euros, HTVA)

N°	Catégorie	AON	Autres*	Liste restreinte	Non financé par FAE	Total
1	Travaux					
1.1	Travaux de construction des toilettes	189'000			216'000	405'000[189'000]
1.2	Travaux de construction de la STVB	300'000				300'000[300'000]
	Total travaux	489'000			216'000	705'000[489'000]
2	Biens					
2.1	Kit pour pré-collecte des boues	75'000				75'000[75'000]
2.2	Engin de transport des produits de vidange (urines, boues)	70'000				70'000[70'000]
2.3	Acquisition du site				50'000	50'000
2.4	Production de documents et supports publicitaires (affichages, dépliants, tee-shirts, ...)		11'200			11'200[11'200]
	Total biens	145'000	11'200	0	50'000	206'200[156'200]
3	Services					
3.1	Études sur les toilettes, la collecte, le transport, le traitement et la réutilisation des produits des toilettes, ainsi que l'appui à la sélection des exploitants des stations de traitement, supervision des activités dans les maillons et préparation de projets bancables pour 6 villes			274'650		274'650 [274'650]
3.2	Étude d'impact environnemental et social			7'200		7'200[7'200]
3.3	Marketing des produits du traitement et Promotion des nouveaux métiers			44'600		44'600[44'600]
	Total Service			326'450		326'450[326'450]
4	Fonctionnement					
4.1	Réunion du comité de pilotage		24'000			24'000[24'000]
4.2	Atelier national de partage		18'000			18'000[18'000]
4.3	Indemnité de supervision des points focaux des communes		8'400			8'400[8'400]
4.4	Appui au fonctionnement des micro-entreprises (500 euros/mois/ entreprise en 6 mois)		15'000			15'000[15'000]
4.5	Appui travaux de recherche d'étudiants en fin de cycle d'étude en master		7'500			7'500[7'500]
4.6	Frais de gestion fiduciaire (CARE)		146'000			146'000[146'000]
	Total fonctionnement		218'900			218'900[218'900]
	Total hors imprévus	634'000	230'100	326'450	266'000	1'456'550[1'190'550]
	Imprévus	31'500	11'500	16'250	13'378	72'828[59'450]
	Total avec imprévus	665'500	241'600	342'700	279'378	1'529'378[1'250'000]

*La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

*« Autre » renvoie à la consultation de fournisseurs et marché de gré à gré.

*Les chiffres entre crochets [] sont les montants financés par la FAE

3.4.1 Travaux

3.4.1.1 Les acquisitions des travaux suivants seront effectuées par appel d'offres national :

- la construction de 900 toilettes pour un montant de *189'000 Euros HTVA*;
- la construction de 2 stations de traitement et valorisation des produits de vidange des toilettes pour un montant de *300'000 Euros HTVA*.

3.4.1.2 Ces marchés, en raison de leur nature et de leur montant, ont peu de chance d'intéresser des candidats étrangers car les travaux sont géographiquement dispersés et requièrent une main-d'œuvre pouvant être fournie localement à des prix inférieurs à ceux du marché international tout en garantissant la qualité requise.

3.4.2 Biens

3.4.2.1 Pouvant être acquis localement à des prix inférieurs à ceux du marché international, il sera acquis par appel d'offres national les biens suivants :

- i. des kits pour appuyer l'équipement des micro-entreprises de collecte des produits des toilettes (bidons de 20 litres pour la collecte des urines, des brouettes, des réservoirs de capacité 1 à 2 m³ pour le stockage et l'hygiénisation des urines, des gants, des bottes, des masques et blouses) pour un montant de *75'000 Euros HTVA* ;
- ii. sept (7) tri-cyclomoteurs ou mini tracteurs pour le transport des produits de vidange des toilettes par les micro-entreprises, pour un montant de *70'000 Euros HTVA*.

3.4.2.2 L'acquisition de supports publicitaires (affiches, dépliants, tee-shirts, casquettes, etc.), pour un montant de *11'200 Euros HTVA* se fera par consultation de fournisseurs. Ce mode d'acquisitions se justifie par la présence en nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers qualifiés pour garantir des prix compétitifs.

3.4.3 Services

3.4.3.1 Sur la base d'une liste restreinte de prestataires et de choix par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC), il sera effectué les acquisitions des services suivants :

- i. études sur l'accès aux toilettes, la collecte, le transport, le traitement et la réutilisation des produits de vidange des toilettes, l'appui à la sélection des exploitants des stations de traitement, la formation des acteurs, la supervision des activités dans les différents maillons et la préparation de projets bancables les villes de Korogho, Sénomantiali, Man, Daloa, Bangolo et Vavoua, pour un montant de *274'650 Euros HTVA* ;
- ii. l'étude d'impact environnemental et social des stations de traitement de traitement et de réutilisation des produits de traitement, pour un montant de *7'200 Euros, HTVA*;
- iii. marketing de la réutilisation des produits des toilettes traités et promotion des nouveaux métiers pour un montant de *44'600 Euros HTVA*.

3.4.3.3 Pour les prestations de service dont les coûts estimés sont égaux ou supérieurs à *200'000 UC* pour les cabinets de consultants, le Donataire devra procéder à la publication des avis à manifestation d'intérêt dans l'UNDB online, sur le site internet de la Banque et dans la presse nationale. Pour les contrats estimés à moins de *200'000 UC*, le Donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, la possibilité de participer au processus de sélection sera donnée à tout consultant étranger éligible qui aura manifesté son intérêt pour fournir les services sollicités.

3.4.4 *Fonctionnement*

3.4.4.1 Les acquisitions, liées à l'organisation des réunions du comité de pilotage (24'000 Euros HTVA) et à la tenue des ateliers nationaux de partage (18'000 Euros HTVA) s'effectueront par consultation de fournisseurs pour des montants équivalents ou supérieurs à 600 euros. Pour des montants inférieurs à ce seuil, les acquisitions s'effectueront sur la base d'achat direct.

3.4.4.2 Les acquisitions suivantes seront effectuées par entente directe :

- i. la gestion des fonds d'appui des 6 premiers mois d'activités des micro-entreprises de collecte des produits de vidange des toilettes pour un montant de 15'000 Euros HTVA par une banque de micro-finance;
- ii. les travaux de recherches par une institution de niveau universitaire dans le cadre de mémoires de fin d'étude en master pour un montant de 7'500 Euros HTVA ;

3.4.4.3 La gestion administrative et financière du projet sera confiée par l'UVICOCI à CARE Côte d'Ivoire qui est l'agence d'exécution du projet. Ce choix est dicté par le fait que CARE dispose d'une longue expérience en gestion de projet de cette nature; il a de plus assisté l'UVICOCI dans la préparation de la requête. Les frais de gestion s'élèvent à 146'000 Euros HTVA. Des indemnités de supervision du projet de 8'400 Euros HTVA seront versées au point focal du projet à UVICOCI (3'600 Euros) et aux agents des services techniques des Mairies de Bouaké (2'400 Euros) et de Katiola (2'400 Euros).

3.4.5 *Autres dispositions*

3.4.5.1 *Note d'Information Générale sur les Acquisitions*

Le texte de la Note d'Information Générale sur les Acquisitions sera convenu avec le Donataire et sera publié sur le site internet de la Banque et dans UNDB online, après l'approbation par la FAE de la proposition de don.

3.4.5.2 *Procédures de revue*

Les documents suivants sont soumis à la revue et à l'approbation de la Banque avant leur publication : Avis d'appel d'offres ; Avis à manifestation d'intérêt ; Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants ; Demandes de cotations ; Listes restreintes ; Rapport d'évaluation des offres incluant les recommandations relatives à l'attribution des marchés des biens et travaux ; Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants ; Rapport d'évaluation des propositions financières des consultants, incluant les recommandations relatives à l'attribution du marché ; Projets de contrat s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers types d'appel d'offres.

3.4.5.3 *Revue à posteriori*

Pour permettre une accélération de l'exécution du projet et en raison de l'existence d'un spécialiste en passation de marchés recruté depuis deux (2) ans dans le projet, la procédure de revue a posteriori sera utilisée pour des montants de contrats estimatifs de moins de 20'000 Euros autre que le gré à gré. Le Donataire conservera tous les documents y afférant, pendant l'exécution du Projet pour les revues périodiques par les missions de supervision et d'audit de la Banque et jusqu'à deux ans après la date de clôture du protocole de don. Ces documents devront inclure, sans pour autant y être limité, les dossiers de consultation, l'analyse des diverses propositions et recommandations d'attribution de marché, et l'original du marché signé, pour l'examen de la Banque ou de ses consultants.

3.4.5.4 Organe d'exécution

CARE sera chargée de l'acquisition des biens, travaux et services de consultants et services de formation. Les ressources, capacités, expertise et expérience de CARE ont été évaluées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre de ce projet. En effet, CARE a une grande expérience des procédures de bailleurs de fonds multilatéraux notamment la Banque Mondiale (5 projets), l'Union Européenne (4 projets) et le Fonds Mondial (5 projets). Il dispose d'une cellule des acquisitions composée d'un spécialiste en passation de marchés qui a été recruté depuis trois (03) ans dans le cadre du projet de réinsertion socio-économique des ex-combattants à travers la salubrité urbaine (THIMO-RESEAU) financé par la Banque Mondiale et d'un assistant en acquisitions.

3.4.5.5 Législation et réglementation nationales

Il ressort de l'évaluation des procédures nationales de passation des marchés de la Côte d'Ivoire que le système et les procédures nationaux de passation de marchés sont, pour une large part, conformes aux standards internationaux et aux procédures et politique de la Banque. Cependant, quelques divergences ont été relevées et devront faire l'objet de prise en charge par le Gouvernement à travers une revue des dispositions de la réglementation des marchés publics. En conséquence, considérant que la réforme du système national de passation des marchés est en cours, il est retenu que dans le cadre de l'exécution de ce projet, toutes les acquisitions de travaux, biens et services de consultants financées sur les ressources de la FAE se feront conformément aux Règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition en utilisant les dossiers-type d'appel d'offres (DTAO) appropriés de la Banque.

3.4.5.6 Plan de passation des marchés

La Banque examinera les dispositions prises par le Donataire pour la passation des marchés dans le cadre du Plan de passation des marchés, pour s'assurer de leur conformité avec le protocole de don et ses Règles en la matière. Le Plan de passation des marchés couvrira une période initiale d'au moins 18 mois. L'emprunteur mettra à jour ledit plan tous les ans ou selon que de besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants de la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du Plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

3.5 Modalités de décaissement

3.5.1 Dans le cadre de l'exécution du présent projet, les décaissements se feront essentiellement par la méthode du compte spécial, et par la méthode du paiement direct. Lorsque la nécessité s'en ressent, le remboursement pourra être utilisé. La preuve de l'ouverture d'un compte spécial au niveau d'une banque acceptable par le FAD, constituera une condition du don. Les ressources décaissées au compte spécial serviront aux dépenses de fonctionnement de l'UCP et aux formations locales. Ce compte fonctionnera suivant les règles et procédures de gestion des comptes spéciaux énoncées dans le Manuel de décaissements de la BAD.

3.5.2 A l'appui de la demande d'avance initiale ou de toute reconstitution des ressources du compte spécial, le donataire est tenu de présenter un programme d'activités annuel ainsi qu'un budget prévisionnel des activités du projet pour une période allant jusqu'à six mois ou comme convenu au cours des négociations et mentionné dans la lettre de décaissement. Le budget prévisionnel et le programme d'activités annuel doivent obtenir l'approbation préalable de la Banque. Les ressources du compte spécial ne peuvent être reconstituées que pendant la période de décaissement du don à condition que l'avance précédente ait été justifiée jusqu'à 50 % et que les autres avances antérieures aient été entièrement justifiées.

3.5.3 La méthode du paiement direct quant à elle, pourra être utilisée par la Banque pour tous les paiements dans le cadre du projet.

Tableau 6 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE (Euros, HTVA)

	Acquisition	Année 1	Année 2	Année 3	Total
1	Travaux	47'250	394'500	47'250	489'000
2	Biens	145'000	11'200	0	156'200
3	Services	155'650	91'000	79'800	326'450
4	Fonctionnement	72'400	77'400	69'100	218'900
	<i>Total hors imprévus</i>	420'300	574'100	196'150	1'190'550
5	Imprévus	19'000	26'700	13'750	59'450
	Total	439'300	600'800	209'900	1'250'000

3.6 Gestion financière

3.6.1 Pour assurer la gestion efficace des fonds dédiés à cette opération, CARE soumettra à l'UVICOCI à la fin de chaque année un Programme de travail et un budget annuel d'activités qui sera transmis à la FAE. L'état d'exécution de ce budget fera partie des rapports périodiques d'activités requis par la FAE.

3.6.2 Le Projet bénéficiera de l'appui technique du Personnel de gestion financière de CARE qui se compose de : (i) un contrôleur financier dont les attributions et les tâches au sein de CARE sont celles classiques d'un responsable administratif et financier; (ii) un superviseur comptable ; (iii) un comptable au niveau du bureau principal ; (iv) un comptable basé sur le terrain pour la saisie régulière des dépenses de terrain.

3.6.3 CARE dispose d'un système multi-projets, automatisé et intégré d'information dénommé People Soft. Ce système est capable d'assurer la tenue d'une comptabilité d'engagement de type privé du projet, séparée de la sienne propre, et permettant l'enregistrement des opérations par sources de financement et par catégories de dépenses. Bien paramétré, ce système peut également et devra assurer la tenue des comptabilités budgétaire, générale et analytique du projet et, partant, la production régulière d'états financiers fiables.

3.6.4 Le contrôle interne du projet fera l'objet d'un suivi attentif du service d'audit interne de CARE au niveau du Bureau Pays d'abord et, ensuite, au niveau du siège à Atlanta. Ce service est chargé de veiller au respect des règles des procédures des bailleurs de fonds des projets dont CARE est chargé de la mise en œuvre et, pour ce faire, effectue des contrôles périodiques. L'implication de l'ensemble des acteurs et l'application stricte du principe de la séparation des tâches permettent de minimiser les risques de gestion financière et d'assurer la fiabilité des opérations financières. Ce dispositif est appuyé par un service d'archivage professionnel qui assure la sauvegarde de l'ensemble des transactions, de manière à faciliter les audits et contrôle susceptibles d'être commis à tout moment par le bailleur de fonds

3.6.5. CARE produira trimestriellement des états d'exécution budgétaire à soumettre au Comité de Pilotage pour approbation et à la Banque pour le suivi de l'exécution du Projet. A la fin de chaque exercice, CARE produira des états financiers composés du bilan, du tableau des emplois et ressources, de l'état d'exécution annuelle du budget et des notes et annexes sur les principes comptables appliqués, les soldes des principaux comptes, les états justificatifs des soldes et les états d'inventaire physique des immobilisations et valeurs du Projet.

3.6.6 Les états financiers à mi-parcours et à la fin du projet seront audités par un cabinet d'expertise comptable indépendant recruté par la Banque.

3.7 Suivi et évaluation

3.7.1 Un plan de suivi-évaluation du projet sera mise en place sur la base du cadre logique, et décrivant les indicateurs, les outils, méthodes et plans de collecte de données, le système de contrôle de la qualité des données, le tableau de suivi des indicateurs, le circuit d'information, le plan de diffusion des données et les activités de suivi et évaluation. Il sera élaboré par l'agence d'exécution et validé par le comité de pilotage.

3.7.2 Les consultants soumettront leurs rapports à l'agence d'exécution qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au comité de pilotage du projet (CPP) pour validation.

3.7.3 Des rapports d'activités trimestriels produits par CARE seront soumis à l'approbation du comité de pilotage. Ces rapports trimestriels seront transmis à la FAE par l'UVICOCI.

3.7.4 La supervision et le suivi des activités du projet au Siège et sur le terrain seront assurés par la FAE. Celle-ci entretiendra des correspondances régulières avec CARE à travers l'UVICOCI, et procédera à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du récipiendaire. La FAE pourra considérer à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

3.7.5 Un rapport de fin de projet, portant sur les activités réalisées et la situation financière du projet, sera élaboré par CARE et transmis par UVICOCI à la FAE.

4 BÉNÉFICES DU PROJET

4.1 Efficacité et Efficience

L'efficacité et l'efficience du projet seront optimisées grâce à la délégation de la maîtrise d'ouvrage à CARE qui dispose de l'expertise adéquate en gestion administrative et financière. Elle est familière avec les règles des bailleurs multilatéraux en matière de décaissement et de gestion financière. En outre, elle jouit d'une bonne réputation auprès des autorités locales de la zone du projet où elle a eu à mener des activités humanitaires et de renforcement de capacités pour le développement local durant la période de crise politique. Elle s'appuiera sur : (i) un comité de pilotage, regroupant les structures déconcentrées de l'État; (ii) des prestataires de services, des entreprises de travaux et des fournisseurs de biens sélectionnés sur la base de procédures concurrentielles ; et (iii) un dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de performances, approuvé par le comité de pilotage. En outre, le projet bénéficiera de la supervision périodique de FAE.

4.2 Durabilité

4.2.1 Aspects institutionnels

Le cadre juridique ivoirien confère aux communes la compétence en matière d'assainissement (cf. loi N° 95-610 déterminant le régime des associations intercommunales modifiée par la loi 98-485 et 2003-489 du 26 décembre 2003). La maîtrise d'ouvrage du projet par l'UVICOCI est un atout pour la vulgarisation des résultats de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de gestion des produits de vidange des toilettes, levier de promotion de nouveaux métiers pour les jeunes et femmes dans les autres communes les plus démunies. La durabilité sera aussi soutenue grâce à la mobilisation, l'association et la responsabilisation effective des bénéficiaires (mairies, structures associatives, petites et micro-entreprises privées) dont les capacités seront renforcées.

4.2.2 Aspect environnemental et changement climatique

La mise en œuvre de ce projet contribuera à améliorer l'environnement dans la zone ciblée. En effet, à travers la facilitation de l'accès aux toilettes, aux services de collecte et transport hygiéniques des produits de vidange, leur traitement et réutilisation, la pollution de l'environnement par les excréta sera atténuée. De plus, les expériences de réutilisation de compost et de l'urine ont prouvé que ces intrants favorisent la réduction des besoins en eau d'irrigation du fait de l'amélioration de la capacité au champ des sols, et de l'enherbement (donc réduction des besoins en herbicide). Ces effets bénéfiques du projet seront davantage renforcés grâce aux mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs qui seront identifiés lors de l'étude environnementale portant sur les ouvrages prévus (stations de traitement des produits de vidange de Bouaké et de Katiola).

4.2.3 Aspect social, dimension genre, développement inclusif, développement vert

La dimension sociale est sous-jacente à toutes les composantes du projet. La promotion de l'accès des plus pauvres à travers un mode de financement basé sur le micro-crédit (composante 1), l'appui à la création de micro-entreprises à travers leur formation et leur équipement en matériel de collecte et transport des produits de vidange (Produits 1.2, 2.2, 2.3 du cadre logique), leur préfinancement pour faire face aux charges des premiers mois d'activités (indicateur 2.3.4), la formation d'artisans à la réalisation des toilettes (indicateur 1.2.3), les activités de marketing de l'image des nouveaux métiers (produit 4.3) ainsi créés dans la réutilisation des produits de vidange pour favoriser de nouveaux emplois et lutter contre le chômage des jeunes (Effet 4) ainsi que l'intégration des femmes dans toutes ces entreprises à faire émerger (Indicateur 1.2.4 et 2.3.5) sont autant d'initiatives mettant en exergue les aspects sociaux, la dimension genre et les approches de développement inclusif et développement vert du projet.

4.2.4 Promotion de nouveaux métiers et emploi jeunes, développement local

Dans le contexte de pauvreté aiguë, la démarche du projet consiste à susciter la naissance et le développement de nouveaux métiers sur toute la chaîne de gestion des produits de vidange des toilettes. Au terme du projet, 12 micro-entreprises employant au moins 60 personnes seront créées à Bouaké et Katiola (Effet n° 4 [indicateurs 4.1 et 4.2]). Pour consolider ces emplois, ces nouvelles structures seront soutenues tout au long du projet à travers la formation, la dotation en équipements, la mise en relation avec des structures de micro-financement, le marketing de l'image des métiers et de la qualité des produits des toilettes traités ainsi que les conseils par une structure spécialisée tout au long du projet.

5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

5.1.1 Le Projet vise l'amélioration des conditions de vie de populations des principales communes de la zone septentrionales de Côte d'Ivoire, plus touchées par la pauvreté et le chômage. Cette région est affectée par la pollution de l'environnement, accentuée par le faible taux d'accès à la toilette, la défécation dans la nature et le rejet des produits de vidange des toilettes dans des conditions inappropriées. Ces déchets, lorsque valorisés, peuvent être des leviers pour contribuer au développement économique et social. Le projet vise à exploiter ce potentiel pour : (i) promouvoir de nouveaux métiers, lancer durablement une douzaine de micro-entreprises qui emploieront 60 jeunes dont au moins 15 femmes, renforcer les capacités des entreprises de collecte mécanique déjà en place; (ii) favoriser dans un premier temps l'accès d'au moins 900 ménages pauvres aux toilettes; (iii) contribuer à l'accès universel à la toilette à travers un système de micro-crédit; (iv) favoriser l'implantation d'un service inclusif de collecte, de transport et de traitement des produits de vidange et leur réutilisation dans les périmètres agricoles environnants; (v) contribuer à la résilience au changement climatique et

la préservation de l'environnement (réduction des besoins en eau agricole du fait de l'amendement organique des sols, et limitation de l'enherbement des parcelles grâce à la réutilisation de l'urine, la réduction des besoins en herbicides); (vi) renforcer les capacités en maîtrise d'ouvrage de 8 mairies de communes dont 6 qui seront dotées de projets bancables. Le donataire est l'union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) qui, pour exécuter le projet, s'appuiera sur l'ONG CARE dont l'évaluation a confirmé ses compétences en gestion fiduciaire. Le montant total du projet est de *1'529'378 Euros* dont *1'250'000 Euros* de la FAE, *52'500 Euros* de l'UVICOCI et *226'878 Euros* des populations bénéficiaires des toilettes.

5.2 Recommandations

5.2.1 Compte tenu des avantages du projet en termes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, de contribution au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans le nord de la Côte d'Ivoire, de préservation de l'environnement, de renforcement des capacités des collectivités locales, il est recommandé à la Facilité Africaine de l'Eau d'approuver un Don n'excédant pas *1'250'000 Euros* à l'UVICOCI, à travers le Ministère de l'Économie et des Finances, pour son financement.

5.2.3 Le premier décaissement du don est subordonné à la satisfaction des conditions ci-après :

- i. la signature d'un document d'accord de rétrocession du Don à l'UVICOCI par le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- ii. la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre CARE et l'UVICOCI ;
- iii. l'ouverture par CARE Côte d'Ivoire d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable par la Banque.

Annexe 1: Budget détaillé du projet en hors taxe (Euros, HTVA)

Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes

N°	Rubrique	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Communes	Population
1.	Promotion de l'accès aux toilettes							
1.1.	Elaboration des cadres de référence pour les communes ciblées				29'700	29'700		
1.1.1	Socio-économiste	HM	1,50	6'200	9'300	9'300		
1.1.2	Juriste	HM	0,50	6'200	3'100	3'100		
1.1.3	Expert micro finance	HM	0,50	6'200	3'100	3'100		
1.1.4	Ingénieur sanitaire	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
1.1.5	Technicien en génie civil	HM	1,00	4'000	4'000	4'000		
1.1.6	Frais de mission et frais divers	FF	1,00	4'000	4'000	4'000		
1.2	Mise en place des textes, formation et suivi des acteurs locaux				40'100	40'100		
1.2.1	Socio-économiste	HM	2,00	6'200	12'400	12'400		
1.2.2	Juriste	HM	0,50	6'200	3'100	3'100		
1.2.3	Expert en micro finance	HM	2,00	6'200	12'400	12'400		
1.2.4	Ingénieur sanitaire	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
1.2.5	Frais de mission et frais divers	FF	1,00	6'000	6'000	6'000		
1.3	Marché des toilettes				445'800	229'800		216'000
1.3.1	Travaux de construction des toilettes	unité	900	450	405'000	189'000		216'000
1.3.2	Contrôle des travaux de construction des toilettes				40'800	40'800		
1.3.2.1	Technicien supérieur en génie civil/génie sanitaire	HM	24	1'500	36'000	36'000		
1.3.2.3	Frais de mission et frais divers	FF/mois	24	200	4'800	4'800		
Sous-total 1.					515'600	299'600		216'000

Détail budget Composante 2 : Collecte et transport des produits de vidange des toilettes

N°	Rubrique	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Communes	Population
2.	Collecte et transport des produits de vidange des toilettes							
2.1	Elaboration de la stratégie de collecte et transport des produits de vidange				12'300	12'300		
2.1.1	Ingénieur sanitaire	HM	0,50	6'200	3'100	3'100		
2.1.2	Juriste	HM	0,25	6'200	1'550	1'550		
2.1.3	Expert financier	HM	0,25	6'200	1'550	1'550		
2.1.4	Socio-économiste	HM	0,50	6'200	3'100	3'100		
2.1.5	Frais de mission et frais divers	FF	1,00	3'000	3'000	3'000		
2.2	Renforcement des capacités et suivi des acteurs de la collecte et du transport				30'350	30'350		
2.2.1	Socio-économiste	HM	2,00	6'200	12'400	12'400		
2.2.2	Juriste	HM	0,25	6'200	1'550	1'550		
2.2.3	Ingénieur sanitaire	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
2.2.4	Expert financier / micro financier	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
2.2.5	Frais de mission et frais divers	FF	2,00	2'000	4'000	4'000		
2.3	Promotion des activités des micro-entreprises de collecte des produits de vidange				160'000	160'000		
2.3.2	Kit pour pré-collecte des boues	unité	5	15'000	75'000	75'000		
2.3.3	Engin de transport des produits (tracteur/tricycle)	unité	7	10'000	70'000	70'000		
2.3.4	Appui au fonctionnement des micro-entreprises (500 euros/mois/entreprise en 6 mois)	mois	6	2'500	15'000	15'000		
Sous-total 2.					202'650	202'650		

Détail budget Composante3 : Traitement – Réutilisation

N°	Rubrique	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Communes	Population
3.	Traitement - Réutilisation							
3.1 et 3.3	Etude sur le traitement et la valorisation et appui à la sélection des exploitants				40'000	40'000		
3.1.1	Socio-économiste	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
3.1.2	Environnementaliste	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
3.1.3	Ingénieur sanitaire	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
3.1.4	Ingénieur génie civil	HM	2,00	6'200	12'400	12'400		
3.1.5	Technicien en génie civil	HM	1,00	3'000	3'000	3'000		
3.1.6	Frais de mission et frais divers	FF	1,00	6'000	6'000	6'000		
3.2	Construction de la station de traitement et de valorisation				373'200	323'200	50'000	
3.2.1	Acquisition du site	FF	1	50'000	50'000	0	50'000	
3.2.2	Travaux de construction de la STVB	m ³ /j	50,00	6'000	300'000	300'000		
3.2.3	Contrôle des travaux de construction de la STVB				23'200	23'200		
3.2.3.1	Ingénieur génie civil	HM	1,00	6'200	6'200	6'200		
3.2.3.2	Technicien supérieur	HM	4,00	3'000	12'000	12'000		
3.2.3.3	Frais de mission et frais divers	FF	1,00	5'000	5'000	5'000		
3.4	Essai de traitement /Valorisation + Manuel d'exploitation + formation				25'200	25'200		
3.4.1	Ingénieur sanitaire	HM	1	6'200	6'200	6'200		
3.4.2	Technicien supérieur	HM	3	3'000	9'000	9'000		
3.4.3	Frais de mission et frais divers d'analyse des produits en laboratoire	FF	1	10'000	10'000	10'000		
Sous-total 3.					438'400	388'400	50'000	

Détail budget Composantes 4 et 5 :

N°	Rubrique	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Communes	Population
4	Capitalisation - Communication - Préparation de projet							
4.1	Capitalisation				7'500	7'500		
4.1.1	Appui travaux de recherche d'étudiants en fin de cycle d'étude en master	unité	3	2'500	7'500	7'500		
4.2	Partage des connaissances				42'000	42'000		
4.2.1	Réunion du comité de pilotage	unité	12	2'000	24'000	24'000		
4.2.2	Atelier national de partage	Atelier	3	6'000	18'000	18'000		
4.3	Marketing des produits du traitement et Promotion des nouveaux métiers				55'800	55'800		
4.3.1	Expert en communication marketing	HM	3	6'200	18'600	18'600		
4.3.2	Déplacements et divers frais	FF	1	2'000	2'000	2'000		
4.3.3	Emissions à travers mass média (radios locales, télévision)	mois	12	2'000	24'000	24'000		
4.3.4	Production de documents et supports publicitaires (affichages, dépliants, tee-shirts, ...)	FF	1	11'200	11'200	11'200		
4.4	Préparation de projets				40'200	40'200		
4.4.1	Ingénieur sanitaire	HM	3,00	6'200	18'600	18'600		
4.4.2	Socio-économiste	HM	3,00	6'200	18'600	18'600		
4.4.3	Frais de mission et frais divers	FF	1,00	3'000	3'000	3'000		
Sous-total 4.					145'500	145'500		
5	Gestion du projet							
5.1	Indemnité de supervision des points focaux communaux				8'400	8'400		
5.1.1	Chargé du projet de l'UVICOCI	HM	36	100	3'600	3'600		
5.1.2	Chargé du suivi du projet, point focal de la Commune de Bouaké	HM	30	80	2'400	2'400		
5.1.3	Chargé du suivi du projet, point focal de la Commune de Katiola	HM	30	80	2'400	2'400		
5.3	Frais de gestion de CARE				146'000	146'000		
5.3.1	Unité de gestion du projet	FF			146'000	146'000		
Sous-total 5.					133'400	133'400		
N°	Rubrique	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Communes	Population
Total hors imprévus					1'456'550	1'190'550	50'000	216'000
5	Imprévus	%	5,0%	1'456'550	72'828	59'450	2'500	10'878
TOTAL GENERAL					1'529'378	1'250'000	52'500	226'878

Annexe 2 : Calendrier d'exécution du projet

N°	Composante	Trimestre											
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
1.	Promotion de l'accès aux toilettes												
1.1.	Elaboration des cadres de référence pour les communes ciblées		+++	+++	+++								
1.2	Mise en place des textes et formation				+++	+++	+++						
1.3	Marché des toilettes						+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
1.4	Supervision par le consultant						++	++	++	++	++	++	++
2.	Collecte et transport des produits de vidange des toilettes												
2.1	Elaboration de la stratégie de collecte et transport des produits de vidange		+++	+++	+++								
2.2	Renforcement des capacités des acteurs				+++	+++	+++						
2.3	Promotion des activités des micro-entreprises de collecte des produits de vidange						+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
u	Supervision par le consultant												
3.	Traitement - Réutilisation						++	++	++	++	++	++	++
3.1/3.3	Etude sur le traitement et la valorisation et appui à la sélection des exploitants		+++	+++	+++								
3.2	Construction de la station de traitement et de valorisation					+++	+++	+++					
3.4	Essai de traitement /Valorisation + Manuel d'exploitation + formation								+++	+++	+++	+++	
3.4.1	Supervision par le consultant								++	++	++	++	++
4	Capitalisation - Communication - Préparation de projet												
4.1	Capitalisation								++	++	++	++	++
4.2.1	Réunion du comité de pilotage	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
4.2.2	Atelier national de partage	+					+						+
4.3	Marketing des produits du traitement et Promotion des nouveaux métiers							+++	+++	+++	+++	+++	+++
4.4	Préparation de projets					+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
5	Gestion du projet												
5.1	Mise en place du Comité de pilotage	+											
5.2	Mise en place du personnel de l'UGP	+											
5.3	Supervision activités par UGP		++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
5.4	Recrutement prestataires	+++			+++	+++							
5.5	Supervision par point focal UVICOCI	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
5.6	Supervision par points focaux des Mairies des communes de Bouaké et de Katiola			+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

1. CONTEXTE

1.1. La Facilité Africaine de l'Eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) qui vise à mobiliser des ressources pour financer la promotion du secteur de l'eau et les activités d'investissement en Afrique. Elle a été créée dans le cadre de la Vision africaine de l'eau et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La Banque africaine de développement (BAD) héberge la Facilité à la demande du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW). Les ressources de la FAE sont principalement consacrées à la préparation des projets d'investissements, à l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des connaissances sur l'eau en Afrique.

1.1.2 L'appel à projets pour le financement des projets d'amélioration de l'assainissement autonome en milieu urbain défavorisé, lancé en septembre 2011 par la FAE, a été mis à profit par l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) pour le financement du projet de réutilisation des produits des toilettes dans les villes de Bouaké et de Katiola. Le projet est exécuté par CARE Côte d'Ivoire.

L'objectif global du projet est de faciliter l'accès des populations des villes de Bouaké et Katiola aux services et emplois liés à la filière de gestion des produits de vidange des toilettes. Le résultat attendu à long terme est l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres des communes urbaines au nord de la Côte d'Ivoire à travers la promotion d'activités économiques liées à la réutilisation des produits de vidange.

Les principaux résultats attendus à moyen terme sont :

- i. les populations pauvres de Bouaké et Katiola ont un meilleur accès aux toilettes ;
- ii. les services de collecte et transport des produits de vidange des toilettes (urine et boues), accessibles aux différentes catégories socio-économiques de Bouaké et Katiola, sont durablement opérationnels ;
- iii. les produits de vidange (urines et boues) sont traités et réutilisés ;
- iv. des activités économiques dans les différents maillons de la filière de gestion des produits de vidange fournissent aux populations pauvres, aux femmes et aux agriculteurs de Katiola et Bouaké des emplois durables et contribuent à la sécurité alimentaire dans la région ;
- v. les communes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo disposent respectivement de documents de projet bancable concernant l'amélioration de l'assainissement lié aux excréta;
- vi. les informations découlant des activités du projet sont capitalisées et partagées.

CONSISTANCE DE LA MISSION

La mission comprend les études, le contrôle des travaux, la formation des acteurs et le suivi/accompagnement

A- Études

Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes

Réaliser l'étude de la stratégie d'accès aux toilettes dans les communes de Bouaké et Katiola : Cette étude a pour objectif de préciser les actions à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux toilettes des ménages des quartiers démunis des communes de Bouaké et Katiola. Sur le plan organisationnel, il s'agira de déterminer les rôles et responsabilités des mairies respectives, des services déconcentrés de l'État, des organisations communautaires et leaders sociaux des quartiers ciblés, des structures de micro-financement existantes, des ménages, etc. dans la mise en œuvre des activités du maillon, en tenant compte de la participation des femmes et des jeunes dans les différentes instances. Sur le plan technologique, l'étude développera les critères auxquels doivent satisfaire les options qui seront proposées par les entreprises appelées à participer à l'appel d'offres. Sur le financement de l'accès aux toilettes, l'étude précisera les modalités (micro-financement par exemple) qui permettent à tous de disposer à terme de toilettes grâce à la subvention initiale qui sera mise en place. Le projet supportera l'infrastructure (fosse des boues et réceptacle des urines) et le bénéficiaire se chargera de la réalisation de la superstructure. En matière de marketing et de promotion de l'accès aux toilettes, l'étude définira les stratégies participatives et de communication qui favoriseront le mieux l'adhésion et la participation des populations au projet dans le contexte des villes ciblées et en s'inspirant des expériences antérieures de CARE et d'EAA.

Mettre en place un programme de renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage des communes : Les conseillers municipaux et le personnel du service technique seront le public cible de cette formation. Le contenu de ce module de formation sera conçu sur la base des orientations concernant les aspects juridique, organisationnel, technologique et financier. Des outils de gestion, de suivi et de contrôle des prestataires qui seront agréés dans le maillon seront développés lors des études à l'intention des services techniques des communes respectives de Bouaké et Katiola.

Concevoir la stratégie pour susciter l'émergence de micro-entreprises de promotion des toilettes dans les quartiers les plus pauvres : Il s'agira d'identifier les structures communautaires ou micro-entreprises existantes et définir de manière participative les mécanismes pour leur insertion dans la mise en œuvre de la composante : quels rôles elles peuvent jouer en matière de marketing social des toilettes, de gestion de micro-crédit, de gestion de la demande et d'intermédiation entre les ménages et les artisans maçons ou entrepreneurs adjudicataires des travaux de construction des toilettes. Chaque micro-entreprise comprendra au moins 2 femmes.

Les artisans maçons seront également identifiés en vue de leur formation à la réalisation des types de toilettes qui seront retenues afin d'assurer la pérennité du service d'entretien et de maintenance des ouvrages.

Concevoir le mécanisme de micro-financement de l'accès aux toilettes : Les populations les plus pauvres qui sont ciblées mobilisent difficilement les moyens financiers pour réaliser leur ouvrage. Elles devront supporter la réalisation de la superstructure des toilettes (en matériaux locaux ou en maçonnerie) et le projet financera, sous forme de crédit, la réalisation de la fosse, de la dalle et des accessoires de stockage des urines. Pour les aider à accéder aux

toilettes, un système de micro-crédit sera étudié de manière à permettre aux premiers bénéficiaires d'ouvrages de rembourser progressivement les montants investis en leur faveur et selon un rythme qui sera validé lors de la phase d'étude. Les sommes recouvrées seront placées dans une banque appropriée pour favoriser à terme la couverture universelle en toilette dans les quartiers ciblés. Le consultant définira ces mécanismes en rapport avec les parties prenantes. Le cahier des charges pour sélectionner une banque de microcrédit chargée de la gestion du fonds sera défini par le consultant.

Préparer un dossier technique pour le recrutement des entreprises de construction des toilettes. Il est prévu de réaliser 900 toilettes dont 200 à Katiola et 700 à Bouaké. Des entreprises spécialisées dans la réalisation de toilettes écologiques, respectueuses des contraintes socio-culturelles et économiques de la localité seront recrutées. Elles travailleront en étroite collaboration avec les micro-entreprises privées de quartiers constituées pour faciliter la mise en œuvre du projet et avec les artisans locaux qui seront formés. Les entreprises adjudicataires devront, en rapport avec ces micro-entreprises de quartier, développer leurs propres stratégies afin de couvrir à terme l'ensemble des ménages non desservis dans les quartiers des communes ciblées.

Élaborer un plan de suivi-accompagnement des acteurs et contrôle des travaux : Après la mise en place du cadre d'intervention, de la formation des acteurs, le processus de mise en œuvre de la promotion de l'accès aux toilettes sera supervisé trimestriellement par le maître d'œuvre des études et de la formation. Les rapports et recommandations résultant de ces supervisions seront validés lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage. A ce titre, un plan de supervision sera élaboré et intégré dans le rapport d'étude.

Composante 2 : Services inclusifs de collecte et du transport des BV

Réaliser l'étude relative au maillon de collecte et transport des produits de toilettes. L'objectif est de fournir aux différentes catégories socio-économiques de Bouaké et Katiola un service adapté (collecte mécanique et/ou manuel). L'étude fera un diagnostic approfondi de chaque contexte (communes et quartiers, types de toilettes utilisés) et proposera des mesures pour améliorer le service, le rendre plus abordable et inclusif en tenant compte de toutes les catégories sociales, de leur capacité de payer et des mécanismes de financement alternatifs existants ou potentiels (extension du micro-crédit pour l'accès aux toilettes et, à la vidange pour les moins nantis, intégration d'équipements de collecte appropriés pour la vidange manuelle des boues des fosses, transport d'urine, etc.). L'étude proposera un modèle contractuel (agrément) qui liera les prestataires aux communes sur une période définie, reconductible sous réserve de la satisfaction de critères de performance minima validés par les acteurs (respects des sites de dépotage, des normes d'hygiène du personnel, des tarifs, etc.).

Pour les micro-entreprises de collecte des urines et boues, l'étude proposera les appuis nécessaires pour assurer leur pérennité. En matière d'équipements, l'appui comprendra au moins des tri-cyclomoteurs (nature et type à définir), des bidons de 20 litres pour la collecte des urines dans les ménages et lieux publics (quantité à préciser pour chaque micro-entreprise), des brouettes, des réservoirs de capacité 1 à 2 m³ pour le stockage et l'hygiénisation des urines collectées, des tenues de travail (gants, bottes, masques, habits, etc.). Les modalités de mise à disposition de ces équipements seront définies par le consultant en concertation avec les acteurs (mairie et micro-entreprises).

Étant donné que les débouchés des produits de vidange sont les périmètres agricoles, il est supposé que les agriculteurs ne pourront rembourser le coût de ces intrants qu'en fin de cycle cultural (6 mois en riziculture). Pour faire face aux charges de fonctionnement pendant la

période initiale, il est prévu un fonds d'appui, sous forme de crédits de 500 Euros par mois et par micro-entreprise sur une période de 6 mois. Ces crédits seront remboursés suivant des modalités à convenir avec la banque de micro-crédit où sera logé ce fonds. La reconstitution du fonds pourra servir à appuyer la création d'autres micro-entreprises, à renforcer celles existantes ou à alimenter le crédit pour l'accès aux toilettes, etc.

Le consultant devra mener des investigations auprès des banques de micro-crédit dans chaque commune pour élucider les modalités de leur implication et les mécanismes de mise en œuvre du crédit pour les micro-entreprises.

Élaborer un plan de formation des communes en maîtrise d'ouvrage de collecte et transport des boues de vidange. Les communes seront formées à la maîtrise d'ouvrage du maillon. Dans cette perspective, le consultant mettra en place les outils qui seront fournis aux communes (textes juridiques tels que contrat avec les entreprises, les organes d'exécution, outils de gestion et de contrôle, etc.).

Élaborer un plan de renforcement des capacités des opérateurs de collecte mécanique : Les entreprises de collecte mécaniques, formées à la nouvelle stratégie de collecte et transport des boues, seront liées aux communes par un contrat de performance sous forme d'agrément. Les indicateurs de performances seront définis lors des études. Le contrôle du respect des indicateurs sera assuré par les services techniques des communes respectives de Bouaké et Katiola. Un plan de formation allant dans le sens du renforcement des capacités de ces acteurs sera mis en place par le consultant.

Élaborer un plan de renforcement des capacités des micro-entreprises de collecte et de transport des produits de vidange des toilettes : Des jeunes et des femmes au chômage ainsi que les vidangeurs manuels seront assistés pour constituer des micro-entreprises pour la collecte des produits de vidange des toilettes (urine et boues) dans les quartiers défavorisés. Un plan de formation sur les aspects techniques de la collecte et sur l'hygiène sera élaboré.

Élaborer un plan de suivi-accompagnement des acteurs de la collecte des urines et boues : Après la mise en place du cadre d'intervention et la formation des acteurs, le fonctionnement du service de collecte (PME et micro-entreprises) sera supervisé régulièrement par le consultant. Les rapports et recommandations résultant de ces supervisions seront validés lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage.

Composante 3 : Traitement et réutilisation des boues

Effectuer les études relatives au traitement et à la valorisation des produits de vidange (boues et urine) : Il s'agit de préparer pour chaque commune : (i) l'étude d'avant-projet sommaire (APS), (ii) l'étude d'impact environnemental et social, (iii) l'avant-projet détaillé ; (iv) les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour, d'une part, la construction et d'autre part, l'exploitation de la station de traitement ; (v) un modèle de contrat avec des objectifs et critères d'évaluation de la performance de l'exploitant ; et (vi) un plan de formation des parties prenantes de la station prenant en compte l'encadrement de l'exploitant pendant au moins 3 mois avec des essais d'optimisation du traitement et des essais d'utilisation des produits du traitement dans des parcelles agricoles.

Élaborer un plan de formation de l'exploitant de la station de traitement des boues. L'exploitation de la station sera assurée par un prestataire privé. Il sera encadré au démarrage pendant au moins 3 mois par le consultant et durant cette période, des essais d'optimisation des performances des ouvrages et d'amélioration de la qualité des produits du traitement, ainsi que des tests dans des parcelles représentatives des sites agricoles des environs de la commune seront effectués. Le plan de formation devra prendre en compte ces activités.

Élaborer un plan de suivi-accompagnement des acteurs : Après la formation des exploitants, le fonctionnement du maillon traitement et réutilisation sera supervisé trimestriellement par le consultant ayant assuré les études et la formation. Les rapports et recommandations résultats de ces supervisions seront validés lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage.

Composante 4: Communication, capitalisation, partage et préparation de projets

Préparer les termes de référence pour la sélection d'un consultant chargé de la promotion de la réutilisation et de nouveaux métiers liés à la gestion des produits de vidange : la promotion des nouveaux métiers liés aux toilettes et à leurs produits (boues et urine) et de la réutilisation de ces derniers nécessite l'intervention d'un consultant spécialisé en marketing et en communication. Les supports de communication seront étudiés pour permettre de toucher le maximum de population (radios, télévision, affiches géantes, tee-shirts, casquettes, ...). Des journées portes ouvertes sur les activités du projet lors des ateliers à mi et fin de parcours du projet pourront être organisées.

Préparer les termes de référence pour la sélection d'une structures de recherche et formation de niveau universitaire qui sera chargée d'encadrer les travaux de mémoire de fin de cycle de niveau master de manière à permettre la capitalisation des informations relatives au projet.

Prendre activement part aux rencontres d'échange d'information : Tout au long de la mise en œuvre du projet, des rencontres d'échange seront organisées pour favoriser le partage des informations, le renforcement des connaissances des parties prenantes. Concrètement, ces échanges se feront au cours des réunions des comités de quartier, du comité de pilotage et des ateliers au lancement, à mi-parcours et à la fin du projet. Le consultant intégrera dans le plan de suivi du projet la participation à ces rencontres.

Élaborer des documents de projet bancables : Dans le souci d'un développement harmonieux et inclusif de la partie septentrionale du pays, plus affectée par la pauvreté, les villes de Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo seront dotées de document de projet de gestion des produits de vidange des toilettes. Ces communes seront dès le démarrage du projet de Katiola et Bouaké invitées à l'atelier de lancement ainsi qu'aux différentes rencontres du comité de pilotage. Elles seront de ce fait sensibilisées pour la collecte des informations de base permettant de faciliter la mission de préparation de leur document de projet. Le consultant devra préparer les besoins en informations devant faciliter l'élaboration des rapports.

B- Contrôle des travaux

Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes

Contrôler les travaux de construction des toilettes. Le consultant assistera le maître d'ouvrage à la sélection des entreprises de construction et assurera le contrôle des travaux.

Composante 3 : Traitement et réutilisation des boues

Contrôler les travaux de construction des stations de traitement et de valorisation des produits de vidange. Le consultant assistera le maître d'ouvrage à la sélection des entreprises de construction et assurera le contrôle des travaux.

C- Formation des acteurs clés du domaine

Composante 1 : Promotion de l'accès aux toilettes

Renforcer les capacités en maîtrise d'ouvrage des communes : Cette activité consiste à permettre à chaque catégorie d'acteur de jouer leur rôle pour l'atteinte des résultats attendus de la composante. La Mairie, les conseillers municipaux, et notamment le service technique seront formés à la maîtrise d'ouvrage du maillon « accès aux toilettes » : aspects juridique, organisationnel, technologique, financier. Les outils de gestion et de suivi et contrôle des prestataires qui seront agréés dans le maillon seront également mis à la disposition des services techniques des communes respectives de Bouaké et Katiola.

Appuyer l'implantation de micro-entreprises de promotion des toilettes dans les quartiers les plus pauvres : Des organisations communautaires seront aidées à se structurer en micro-entreprises (au moins 5 dont 1 à Katiola) pour assurer le marketing social des toilettes, la gestion du micro-crédit, la gestion de la demande et l'intermédiation entre les ménages et les artisans maçons ou entrepreneurs adjudicataires des travaux de construction des toilettes. Chaque micro-entreprise comprendra au moins 2 femmes. Les entreprises adjudicataires des marchés de travaux auront à former au moins une dizaine d'artisans résidant dans les communes afin d'assurer la pérennité du service d'entretien et de maintenance des ouvrages réalisés.

Composante 2 : Services inclusifs de collecte et du transport des BV

Renforcer les capacités des communes en maîtrise d'ouvrage en matière de collecte et transport des boues de vidange. Les communes seront formées à la maîtrise d'ouvrage du maillon. Elles seront sensibilisées et outillées sur les aspects juridiques, techniques, et organisationnels (textes juridiques, organisation de la mise en œuvre du maillon, outils de gestion et de contrôle, etc.). Le plan de formation, élaboré à cet effet, sera exécuté par le consultant.

Renforcer les capacités des opérateurs de collecte mécanique : Le plan de formation, élaboré pour ce groupe cible sera exécuté par le consultant.

Renforcer les capacités des micro-entreprises de collecte et de transport des produits de vidange des toilettes : Le plan de formation, élaboré à cet effet, sera exécuté par le consultant.

Composante 3 : Traitement et réutilisation des boues

Le plan de formation, élaboré à l'intention des intervenants dans cette composante sera exécuté par le consultant.

Composante 4: Communication, capitalisation, partage et préparation de projets

À la demande du maître d'ouvrage délégué, le consultant présentera les rapports produits lors des réunions du comité de pilotage du projet et lors des ateliers de partage.

D – Supervision des activités des parties prenantes

Le consultant assurera le suivi/accompagnement des acteurs des différents maillons de la chaîne de gestion des produits de vidange.

E - Durée du contrat

- xii. La mission est prévue sur une période de 30 mois.

F – Ressources humaines requises

Les ressources humaines requises suivant les composantes et les activités sont indiquées dans le tableau ci-après.

Profil	HM
Socio-économiste	11
Technicien supérieur	30
Juriste	3
Ingénieur sanitaire	8
Ingénieur génie civil	3
Expert micro finance	3,5
Environnementaliste	1,5
Total	60

G – Livrables

Il est attendu du consultant les produits indiqués dans le tableau ci-après.

LIVRABLES	ECHÉANCE
Composante 1 : Accès aux toilettes	
Rapports sur la stratégie d'accès aux toilettes	M ₀ +12
Plan de formation des acteurs	M ₀ +12
Rapports de renforcement des capacités des acteurs concernés	M ₀ +15
Rapport de réception des toilettes	M ₀ +36
Rapport trimestriel de suivi des activités des acteurs impliqués	A partir de M ₀ +15
Composante 2 : Service de collecte et transport	
Rapports étude de la stratégie de collecte et transport des produits de vidange	M ₀ +12
Termes de référence pour la sélection d'une banque de micro-crédit devant recevoir les fonds de crédits aux micro-entreprises	M ₀ +12
Plan de formation des acteurs	M ₀ +12
Rapports de formation des acteurs de la collecte et transport	M ₀ +15
Rapport trimestriel de suivi des activités des parties prenantes	A partir de M ₀ +15
Composante 3 : Traitement et réutilisation	
Rapports études sur le traitement et la valorisation	M ₀ +12
Plan de formation des acteurs	M ₀ +12
Rapports de renforcement des capacités des parties impliquées	M ₀ +24
Rapport de réception de la station de traitement	M ₀ +21
Rapport de formation de l'exploitant et Manuel d'exploitation	M ₀ +30
Rapport trimestriel de suivi des activités	A partir de M ₀ +24
Composante 4 : Partage, capitalisation, préparation de projets	
Terme de référence pour sélectionner une structure d'encadrement des recherches de niveau master	M ₀ +12
Rapports de projet bancable de Korogho	M ₀ +30
Rapports de projet bancable de Man	M ₀ +30
Rapports de projet bancable de Sénomantiali	M ₀ +30
Rapports de projet bancable de Vavoua	M ₀ +30
Rapports de projet bancable de Bangolo	M ₀ +30
Rapports de projet bancable de Daloa	M ₀ +30

Annexe 4 : Présentation de l'Agence d'exécution CARE

APERÇU HISTORIQUE ET EVOLUTION

CARE (Cooperative of American Relief to Europe) est une ONG Internationale créée en 1945 par des américains, dans le but d'apporter des vivres aux populations d'Europe affectées par la 2^{ème} guerre mondiale. En 1981, CARE élargit son champ d'action à travers le monde et devient Cooperative for Assistance and Relief Everywhere.

MISSION

CARE International apporte son soutien aux individus et aux familles des communautés les plus vulnérables. Sa diversité, ses ressources et son expérience font sa force. Elle plaide et agit pour la responsabilité individuelle et collective par le biais d'un renforcement des capacités des communautés et des partenaires. Elle encourage les solutions novatrices, pérennes et de qualité.

VISION

La vision de CARE, c'est de contribuer à bâtir un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale afin que la pauvreté y soit vaincue et que les peuples y vivent dans la dignité et la sécurité.

CARE International est une force globale et un partenaire de référence au sein du mouvement mondial consacré à l'éradication de la pauvreté.

VALEURS FONDAMENTALES

CARE a 4 grandes valeurs :

- Respect : Nous respectons la dignité humaine, la valeur et le rôle des participants, des donateurs, des partenaires et des collaborateurs.
- Intégrité : Nous agissons en cohérence avec la mission de CARE, avec honnêteté et transparence. Nous assumons la responsabilité de nos actions individuelles et collectives.
- Engagement : Nous travaillons tous ensemble avec efficacité au service du plus grand nombre.
- Excellence : Nous nous remettons constamment en cause afin d'atteindre le plus haut niveau de performance et de valeur ajoutée.

PRINCIPES PROGRAMMATIQUES FONDAMENTAUX

- **PRINCIPE 1 – Promouvoir l'Auto-détermination** : Accompagnement des défavorisés pour la réalisation de leurs aspirations.
- **PRINCIPE 2 – Travailler en partenariat et alliance avec les Partenaires** : Collaboration tous azimuts avec des personnes physiques et morales responsables, compétentes et partageant le souci d'œuvrer à la réduction de la pauvreté.
- **PRINCIPE 3 – Garantir la redevabilité et promouvoir le sens de la responsabilité** : Saine et étroite collaboration avec les bénéficiaires et leurs partenaires.
- **PRINCIPE 4 – Éliminer la discrimination** : Élimination de la discrimination et du reniement des droits basé sur le sexe, la race, la nationalité, l'ethnie, la classe, la religion, l'âge, le handicap physique, la caste, l'opinion ou l'orientation sexuelle.
- **PRINCIPE 5 – Promouvoir la résolution non violente des conflits** : Promotion des moyens justes et non violents de prévention et de résolution des conflits à tous les niveaux.

- **PRINCIPE 6 : Rechercher des résultats durables : Recherche permanente de solutions pérennes pour un impact continu de nos actions.**

CARE travaille principalement pour servir les communautés les plus défavorisées en particulier les femmes et les enfants qui en situation de pauvreté sont les plus affectées.

L'OUVERTURE DES BUREAUX DE CARE EN COTE D'IVOIRE

CARE a ouvert ses Bureaux en Côte d'Ivoire en 1999 avec pour objectif d'initier un programme régional de lutte contre le VIH/SIDA. Le premier projet de lutte contre le VIH/SIDA sur l'axe migratoire Tahoua (Niger) - Abidjan (CI) a vu le jour et s'est inscrit dans cette logique.

SECTEURS D'INTERVENTION ET PROJETS MAJEURS DE CARE

Au niveau International :

CARE est une association de solidarité internationale qui intervient dans plus de 77 pays à travers le monde dont la Côte d'Ivoire. Ses domaines d'intervention sont très variés et très larges et s'adaptent en fonction des réalités de chaque pays et de chaque peuple. Cependant, pour mieux affiner ses interventions, CARE International dispose d'experts dans chaque pays d'intervention. Ces experts peuvent être mobilisés à tout moment et en tout temps selon les besoins.

Au niveau de la Côte d'Ivoire

Devenue une Mission de plein exercice depuis 2003, CARE Cote d'Ivoire a su s'imposer par la qualité de son intervention d'abord en situation d'urgence (crise de 2002) et ensuite s'est adaptée à l'évolution de la situation dans le pays. Pour mieux organiser ses interventions, CARE Cote d'Ivoire a mis en place deux secteurs d'intervention selon les objectifs généraux de l'intervention : le secteur Santé et le Secteur Reconstruction. Le domaine de l'urgence humanitaire reste transversal aux autres domaines et ses actions s'inscrivent à la fois dans la Santé ou dans la reconstruction post crise.

Pour le Secteur Santé :

Ce secteur regroupe l'ensemble des financements ayant une intervention directe dans le domaine de la santé et ayant une implication directe des acteurs étatiques. Ces projets sont financés par plusieurs bailleurs de fonds et donc font appel à la diversification de plusieurs procédures de gestion administrative et financière.

PROJETS	BAILLEURS DE FONDS	Domaine d'intervention	PERIODE
Projet CARA : Accès à la Prévention Aux Soins et au Traitement du VIH/SIDA (Zones CNO)	PEPFAR (Fonds Présidentiel Américain d'Urgence pour la lutte contre le SIDA)	Prévention de la lutte contre le VIH/SIDA	2005 - 2010
Projet PREMA: Prévention et Prise en Charge en Situation post conflit	Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	Prévention de la lutte contre le VIH/SIDA	2006 – 2008
Projet OASIS : Réponse Nationale face au VIH/SIDA	Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	Prévention de la lutte contre le VIH/SIDA	2008 - 2010
Projet Solidarité contre le SIDA : Synergie d'action sous régionale (CARE Niger et CARE CI)	Union Européenne	Prévention de la lutte contre le VIH/SIDA	2004 - 2006
Projet Malaria Round 6 (19 districts Sanitaires de la Côte d'Ivoire)	Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	Prévention de la lutte contre le paludisme	2006 - 2008
Projet Malaria Round 8 (Toute l'étendue du territoire national)	Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	Prévention de la lutte contre le paludisme	2010 - 2012
Projet CARA II : Accès à la Prévention Aux Soins et au Traitement du VIH/SIDA (Villes de Bouaké et de Katiola)	PEPFAR (Fonds Présidentiel Américain d'Urgence pour la lutte contre le SIDA)	Prévention de la lutte contre le VIH/SIDA	En cours

Secteur Gouvernance et Reconstruction :

Ce secteur regroupe les autres financements autres que Santé et Urgences Humanitaires. Il s'agit surtout des financements liés à la reconstruction post crise et à la préparation du relèvement économique et du développement. C'est dans ce secteur qu'on retrouve le domaine de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement dans lequel CARE a été fortement présente depuis 2003 dans la partie Nord du pays et principalement les villes de Bouaké et Korhogo.

Fort de son expérience dans la création d'emplois via l'assainissement urbain, CARE a bénéficié de l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le PAPC (Projet d'Assistance Post Crise) pour la réinsertion de 2420 jeunes à risque et ex-combattants dans 5 villes de la Cote d'Ivoire (Bouaké, Korhogo, Man, Duékoué et Bondoukou).

Il faut rappeler que les financements de l'Union Européenne dans le domaine de l'Assainissement ont permis à CARE de mettre en place 80 centres de groupage des ordures ménagères, l'aménagement de 04 décharges finales contrôlées, la construction de 20 latrines privées pour les comités d'assainissement, la construction de 11 kilomètres de caniveaux pour l'évacuation des eaux de ruissellement et faciliter la circulation sur la voirie, la création de plus 2000 emplois temporaires et 400 emplois définitifs à travers la chaîne de gestion de la salubrité urbaine.

PROJETS	BAILLEURS DE FONDS	Domaines d'intervention	PERIODE
Projet d'Appui aux structures locales de ramassage des ordures et d'entretien de la voirie dans les villes de Bouaké et de Korhogo affectées par la crise ivoirienne	Union Européenne	Assainissement Urbain, Réhabilitation de voirie, Eau potable, Hygiène	2004 - 2008
Projet R&R: Retour et Réintégration	Union Européenne	Cohésion Sociale et réhabilitation communautaire	2006 - 2008
Projet DAN : Distribution et Appui Nutritionnel	Programme Alimentaire Mondial	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2006 - 2008
Projet PRECOS : Restauration de la Cohésion Sociale des Communautés affectées par la crise	Agence Canadienne de Développement International (ACDI)	Cohésion Sociale, réhabilitation communautaire et Eau potable	2007 - 2008
Projet AUDIO : Assistance Aux personnes Déplacées Internes de l'Ouest Ivoirien	Cellule d'Urgence de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (OFDA /USAID)	Cohésion Sociale, réhabilitation communautaire et Eau potable	2007 - 2008
Projet GECOSAM: Appui à la bonne gouvernance pour la gestion communautaire de la salubrité dans les Municipalités de Bouaké et de Korhogo	Union Européenne	Assainissement Urbain, Réhabilitation de voirie, Eau potable, Hygiène	2007 - 2008
Projet RESEAU : Réinsertion Socio-économique par l'Assainissement Urbain	Projet d'Assistance Post Conflit (PAPC)/Banque Mondiale	Assainissement Urbain, Hygiène, Réinsertion économique et sociale	2009 - 2011

Urgences humanitaires

PROJETS	BAILLEURS DE FONDS	Domaines d'intervention	PERIODE
Projet MOFA Germany: Assistance d'urgence aux populations affectées par la crise post-électorale dans les villes de Bouaké et d'Abidjan	Ministère des Affaires Étrangères Allemand	Eau, Hygiène et Assainissement	Juillet - Octobre 2011
Projet MOFA Luxembourg : Assistance d'urgence aux populations affectées par la crise post-électorale dans les villes de Man et Duékoué	Ministère des Affaires Étrangères du Luxembourg	Eau, Hygiène et Assainissement	Juin - Aout 2011
Projet CERF – UNICEF : Assistance d'urgence aux populations affectées par la crise post-électorale dans les villes de Man et Duékoué	UNICEF à travers le Fonds Central des Urgences des Nations Unies		Mai - Juillet 2011
Projet ERF : Assistance d'urgence aux populations affectées par la crise post-électorale dans les villes de Bouaké	CARE International (Fonds de Réponses aux Urgences)	Eau, Hygiène et Assainissement	Avril - Juin 2011
Projet DISTRIBUTION DES VIVRES: Assistance alimentaire aux personnes affectées par la crise post-électorale dans la zone de Guiglo - Bloléquin	PAM (Programme Alimentaire Mondial)	Sécurité Alimentaire	Juin - Juillet 2011

PROJETS	BAILLEURS DE FONDS	Domaines d'intervention	PERIODE
Projet de Soutien Psychosocial : Assistance d'urgence aux enfants victimes de traumatisme par la crise post-électorale dans les départements de Bangolo et Duékoué – Phase I	UNICEF	Protection – Santé mentale	Octobre 2011 - Février 2012
Projet de soutien aux populations à risque pour l'accès à l'eau, l'hygiène, l'assainissement, la santé et le soutien psychosocial	Agence Canadienne pour le Développement International	Eau, Hygiène et Assainissement Protection – Santé	Novembre 2011 - Mars 2012
Projet de Soutien Psychosocial : Assistance d'urgence aux enfants victimes de traumatisme par la crise post-électorale dans les départements de Bangolo, Duékoué et Bloléquin – Phase II	UNICEF	Protection – Santé mentale	En cours (Depuis Septembre 2012)
Projet de Soutien Psychosocial : Assistance d'urgence aux adultes victimes de traumatisme par la crise post-électorale dans les départements de Bangolo, Duékoué et Bloléquin – Phase II	ADH – Ministère des Affaires Étrangères Allemand	Protection – Santé mentale	En cours (Depuis Juin 2012)
Projet d'Urgence d'appui à la Réintégration des personnes déplacées Internes du département de Duékoué (PUR-PDI)	PAPC/Banque Mondiale	Cohésion Sociale, réhabilitation Communautaire, Protection – Santé mentale	En cours (Depuis Septembre 2012)

Projets Transversaux

- Projet POWER (Savings and loans) : Appui aux groupements de femmes
- Projet PUR: Promotion de la consommation de l'eau potable

Dans la mise en œuvre de ces projets, CARE fait du plaidoyer un outil fondamental à la recherche et à la pratique de la bonne gouvernance et du respect des droits humains. Tenant compte des aspirations des communautés locales, CARE poursuit sa mission à la fois avec excellence et considération, contribuant ainsi aux initiatives pour le bien-être sanitaire, économique et social des personnes, des familles et communautés, parce que les bénéficiaires ne méritent rien de moins.

Les différents projets de CARE CI sont exécutés grâce aux appuis financiers de ses partenaires

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS :

- Bureau Principal : Cocody II Plateaux, Boulevard des Martyrs, Non loin de l'ENA, Tél : 22 40 97 25
- Sous Bureau Bouaké : Quartier Kennedy, Non loin du Collège Bambi, Tél : 31 65 77 44 / 03 12 47 72
- Sous bureau de Man : Quartier Camp Séa, Route de Kouibly, Face Direction Régionale de la Santé, Tel : 41 57 48 08 / 01 49 96 97

A. Description sommaire du Projet

Le Projet de « Promotion de l'Accès aux Toilettes et aux Emplois à Bouaké et Katiola à travers la Réutilisation des Boues et des Urines » de la Facilité africaine de l'eau (FAE) a été initié en faveur des communes de Côte d'Ivoire, regroupées au sein de l'UVICOCI. Il a pour objectif de doter les communes bénéficiaires d'une stratégie leur permettant : (i) de faciliter l'accès des populations à des toilettes adaptés et aux services de vidange des produits (urine et boues); (ii) d'améliorer les rendements agricoles par la réutilisation des produits de vidange traités comme amendements organiques (boues traitées) et comme fertilisant et herbicide (urine) en substitution aux intrants chimiques, coûteux et peu accessibles dans ce contexte de pauvreté; (iii) d'améliorer la qualité de l'environnement urbain; (iv) de soutenir le développement socio-économique et l'emploi des jeunes et des femmes dans des micro-entreprises, spécialisées dans la gestion des toilettes et des produits de vidange.

Le projet est structuré en 5 composantes : (i) Promotion de l'accès aux toilettes; (ii) Services inclusifs de collecte et de transport des produits de vidange des toilettes; (iii) Traitement et valorisation des produits de vidange des toilettes; (iv) Capitalisation, partage d'information et préparation de projets bancables pour les villes de Korogho, Daloa, Vavoua, Man, Bangolo et Sinématiali et (v) Gestion du projet.

Le coût du projet est estimé à EUR 1'529'378 (HTVA) dont EUR 1'250'000 HTVA financés par la FAE, EUR 52'500 par l'UVICOCI et EUR 226'878 par les populations (coût superstructure des toilettes). L'appui de la FAE se répartit en acquisitions de : (i) travaux pour un montant EUR 489'000; (ii) biens pour EUR 156'200; (iii) services, EUR 348'950 dont EUR 281 850 pour les études, contrôle de travaux, formation et suivi des activités; (iv) fonctionnement, EUR 348'950; et (v) une dotation aux imprévus de EUR 59'450.

B. L'agence d'exécution du Projet

Le récipiendaire du Don FAE est le Ministère de l'Économie et des Finances. Le bénéficiaire est l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), demandeur du financement et maître d'ouvrage du projet. Cependant, compte tenu de ses capacités limitées en matière de gestion de projet de cette nature, l'UVICOCI a opté pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage à CARE Côte d'Ivoire qui dispose d'un accord de siège et possède une solide expérience dans la conduite de projets similaires. Le Ministère de l'Économie et des Finances rétrocédera le Don à l'UVICOCI qui assurera la supervision de l'exécution du projet à travers un Comité de pilotage qu'il présidera et qui comprendra : un représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie, un représentant de l'ANASUR (Agence Nationale de la Salubrité Urbaine), un représentant de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), un représentant de CARE, et un représentant de chacune des communes ciblées, à savoir Bouaké, Katiola, Korhogo, Sinématiali, Daloa, Vavoua, Man et Bangolo. Lié par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'UVICOCI, CARE aura la responsabilité de la gestion financière du projet, pour le compte de l'UVICOCI

C. Le système de gestion administrative, financière et comptable de CARE

Le Projet bénéficiera de l'appui technique du Personnel de gestion financière de CARE qui se compose de : (i) un contrôleur financier dont le rôle joué au sein de CARE est celui d'un directeur financier ; (ii) un superviseur comptable ; (iii) un comptable au niveau du bureau principal ; (iv) un comptable basé sur le terrain pour la saisie régulière des dépenses de terrain.

Pour assurer la gestion efficace des fonds dédiés à cette opération, CARE soumettra à l'UVICOCI à la fin de chaque année un Programme de travail et un budget annuel d'activités qui sera transmis à la FAE. L'état d'exécution de ce budget fera partie des rapports périodiques d'activités requis par la FAE.

L'UVICOCI dispose d'outils informatiques, des compétences et de l'expérience nécessaires, à travers les dossiers de maîtrise d'ouvrage déléguée traités plusieurs années. Ainsi, le budget adopté par le Comité de Pilotage sera exécuté par CARE qui produira les états d'exécution budgétaires ou rapports de suivi financier sur une base semestrielle, comparera les réalisations et les prévisions et analysera les écarts qui s'en dégageront.

Le Chef de Projet sera responsable de la gestion financière du projet en qualité d'ordonnateur des dépenses exclusivement faites sur le programme de travail et budget annuel dont il sera chargé de l'exécution. Il travaillera en parfaite synergie avec l'équipe de gestion financière de CARE pour assurer la gestion optimale des ressources mises à la disposition pour cette opération. Un comptable principal sera chargé du suivi financier du compte spécial et, le cas échéant, du compte bancaire correspondant, ainsi que de la comptabilité du projet. Il travaillera sous la supervision du contrôleur financier qui assure le contrôle des dépenses avant tout règlement soumis à la signature du Directeur et/ou de son Adjoint.

CARE dispose d'un système multi-projets, automatisé et intégré d'information dénommé People Soft. Ce système est capable d'assurer la tenue d'une comptabilité d'engagement de type privé du projet, séparée de la sienne propre, et permettant l'enregistrement des opérations par sources de financement et par catégories de dépenses. Bien paramétré, ce système peut également et devra assurer la tenue des comptabilités budgétaire, générale et analytique du projet et, partant, la production régulière d'états financiers fiables.

CARE dispose d'un manuel des opérations qui décrit les procédures mises en œuvre dans chaque département. Il consacre entre autres principes celui de la séparation des fonctions incompatibles en veillant notamment que les responsabilités fonctionnelles suivantes soient assurées par des personnes ou des services différents : autorisation des opérations, enregistrement des opérations et conservation des biens concernant ces opérations.

Le contrôle interne du projet fera l'objet d'un suivi attentif du service d'audit interne de CARE au niveau du Bureau Pays d'abord et, ensuite, au niveau du siège à Atlanta. Ce service est chargé de veiller au respect des règles des procédures des bailleurs de fonds des projets dont CARE est chargé de la mise en œuvre et, pour ce faire, effectue des contrôles périodiques. L'implication de l'ensemble des acteurs et l'application stricte du principe de la séparation des tâches permettent de minimiser les risques de gestion financière et d'assurer la fiabilité des opérations financières. Ce dispositif est appuyé par un service d'archivage professionnel qui assure la sauvegarde de l'ensemble des transactions, de manière à faciliter les audits et contrôle susceptibles d'être commis à tout moment par le bailleur de fonds

D. Les décaissements et flux des fonds du projet

Les méthodes de décaissement envisagées dans le cadre du Projet sont celles du compte spécial et du remboursement. Pour la gestion des activités du projet, CARE ouvrira un compte spécial dédié aux opérations en Euros. Au démarrage du projet, CARE demandera un approvisionnement du compte spécial. Ce compte sera réapprovisionné chaque fois que le niveau de dépenses atteindra 50 % des fonds reçus pour éviter des problèmes de trésorerie. A cet effet, CARE soumettra une demande d'approvisionnement en fonction des activités planifiées et un état certifié des dépenses réalisées (50 % de l'avance précédente et 100 % des avances antérieures). Ce compte fonctionnera suivant les règles et procédures de gestion des comptes spéciaux énoncées dans le Manuel de décaissements de la BAD (Edition de janvier 2012). Le cas échéant et pour les dépenses en monnaie locale sur le terrain, ce compte spécial

pourrait être suppléé par un "compte bancaire correspondant" qui ne recevra d'approvisionnement que du compte spécial et ne servira qu'au règlement des dépenses éligibles du projet. Le tableau 6 donne le plan de décaissement prévisionnel des fonds de la FAE.

E. L'audit financier et comptable du Projet

Les états financiers annuels de chacun des trois (3) exercices du projet seront audités par un cabinet d'expertise comptable indépendant recruté par la Banque pour toute la durée du Projet, et les rapports d'audit devront parvenir à la Banque dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. Le contrat de l'auditeur sera conclu pour un an renouvelable sur la base de la qualité des prestations fournies.

F. Analyse des risques fiduciaires

Tableau d'analyse des risques

Risques financiers, et Nature du risque		Risque initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel	Conditionnalité
Risque de non contrôle					
Budget	Dépenses hors budget, non décaissement des fonds de contreparties communales	Modéré	Approbation du budget au plus tard un mois avant l'ouverture de l'exercice auquel le budget s'applique	Faible	Non
Comptabilité	Retard dans la production des états comptables et financiers	Modéré	MOD de la gestion du projet par CARE dont les moyens et compétences sont adéquats,	Faible	Non
Contrôle interne	Absence d'un dispositif de contrôle interne (manuel des procédures, et auditeur interne)	Modéré	CARE dispose des outils de gestion adéquats : auditeur interne et manuel des procédures	Faible	Non
Information financière	Absence d'un dispositif d'information des partenaires et de comptabilité	Modéré	(i) Budget à jour et comptabilité en place (ii) format de rapport de suivi financier à concevoir.	Faible	Non
Décaissements et flux des fonds	Manque de traçabilité dans les flux de fonds	Modéré	Ouverture du compte spécial FAE. Transmission lettre de décaissement au projet pendant les négociations	Faible	1 ^{er} décaissement / ouverture préalable des compte spécial FAE
Audit Externe	Recrutement d'un auditeur externe peu qualifié/ ou retards dans la production des rapports	Modéré	Recrutement de l'auditeur par la Banque sur la base des TDR de la Banque	Faible	Non
Risque de non contrôle				Faible	

G. Forces et faiblesses du système de gestion de CARE

Le système de gestion administrative, financière et comptable en place à CARE est solide et expérimenté avec de multiples activités de maîtrise d'ouvrage déléguée, et la pratique des procédures de plusieurs bailleurs de fonds tant multilatéraux que bilatéraux et nationaux. Les états financiers de l'Agence sont toujours audités, certifiés et approuvés par ses actionnaires, ce qui témoigne de la fiabilité du système d'information en place.

Aucune faiblesse particulière n'a été identifiée.

H. Le plan d'action de gestion financière

Le plan d'action de gestion financière consistera à s'assurer que l'ensemble du dispositif de gestion administrative, financière et comptable est en place avant le démarrage du projet.

Plan d'action	Date butoir de mise en œuvre	Responsable
Désignation du Comité de pilotage	Avant la mise en vigueur	MEF
Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée	Avant la mise en vigueur	UVICOCI CARE
Ouverture des comptes spéciaux FAE	Avant la mise en vigueur	CARE
Création de la comptabilité du projet	Avant le 1 ^{er} décaissement	CARE
Recrutement de l'auditeur externe	6 mois après la mise en vigueur	FAE

I. Les conditionnalités liées au Projet

Les deux conditionnalités à la mise en vigueur du projet sont (i) la rétrocession à l'UVICOCI du Don par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et (ii) la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre CARE et l'UVICOCI.

La conditionnalité pour le premier décaissement est relative à l'ouverture par CARE du compte spécial FAE dans une banque commerciale de la place acceptable par la Banque.

J. La supervision du Projet

Compte tenu de l'évaluation de modéré à faible du risque fiduciaire, trois (3) supervisions seront nécessaires durant la vie du Projet : au lancement du Projet, à mi-parcours, et à la clôture.

Annexe 6 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne¹.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.
- Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.
- La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.
- Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE.
- Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".
- Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

¹ Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donateur de façon à s'adapter à la réalité du Donateur et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donateur de s'y conformer

VÉHICULES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS

- La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.
- Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.
- Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET AVIS AUX MÉDIAS

- La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.
- Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.
- La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.
- Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.
- Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.
- Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire.
- Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

Le texte descriptif de la FAE en date de Mai 2013* :

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement. Fondée en 2004, la FAE aide les pays africains à atteindre les buts et objectifs pour le secteur de l'eau et l'assainissement fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015 et par la Vision africaine de l'eau 2025. Sa mission est de mobiliser des ressources pour l'eau et l'assainissement en Afrique, en contribuant à la préparation de projets d'investissement, l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la promotion des connaissances sur l'eau en vue d'améliorer la sécurité de l'eau en Afrique. En 2013, la FAE a financé 82 projets dans 51 pays à travers des projets nationaux et régionaux, y compris dans la plupart des États fragiles d'Afrique. Depuis sa création, la Facilité a mobilisé plus de 714 millions d'euros à la suite de ses activités de préparation de projets, portant son ratio moyen d'effet de levier à environ 1:20. Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

*Texte mis à jour une à deux fois par an.

- Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

CONFÉRENCES DE PRESSE

- Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.
- Les invitations doivent porter le logo de la FAE.
- Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.
- Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.
- Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

VISITES DE PRESSE

- Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / Gouvernement du Donataire.

VISITES PAR DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENTS, BAILLEURS DE LA FAE

- Les visites de projets par des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du Gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux.
- Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

FICHES, BROCHURES ET BULLETINS D'INFORMATION

- Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.
- Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».
- La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.
- Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

- Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

SIGNALÉTIQUE

- Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

PHOTOGRAPHIES ET PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

- Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.

- Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.
- La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances.
- Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.
- Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

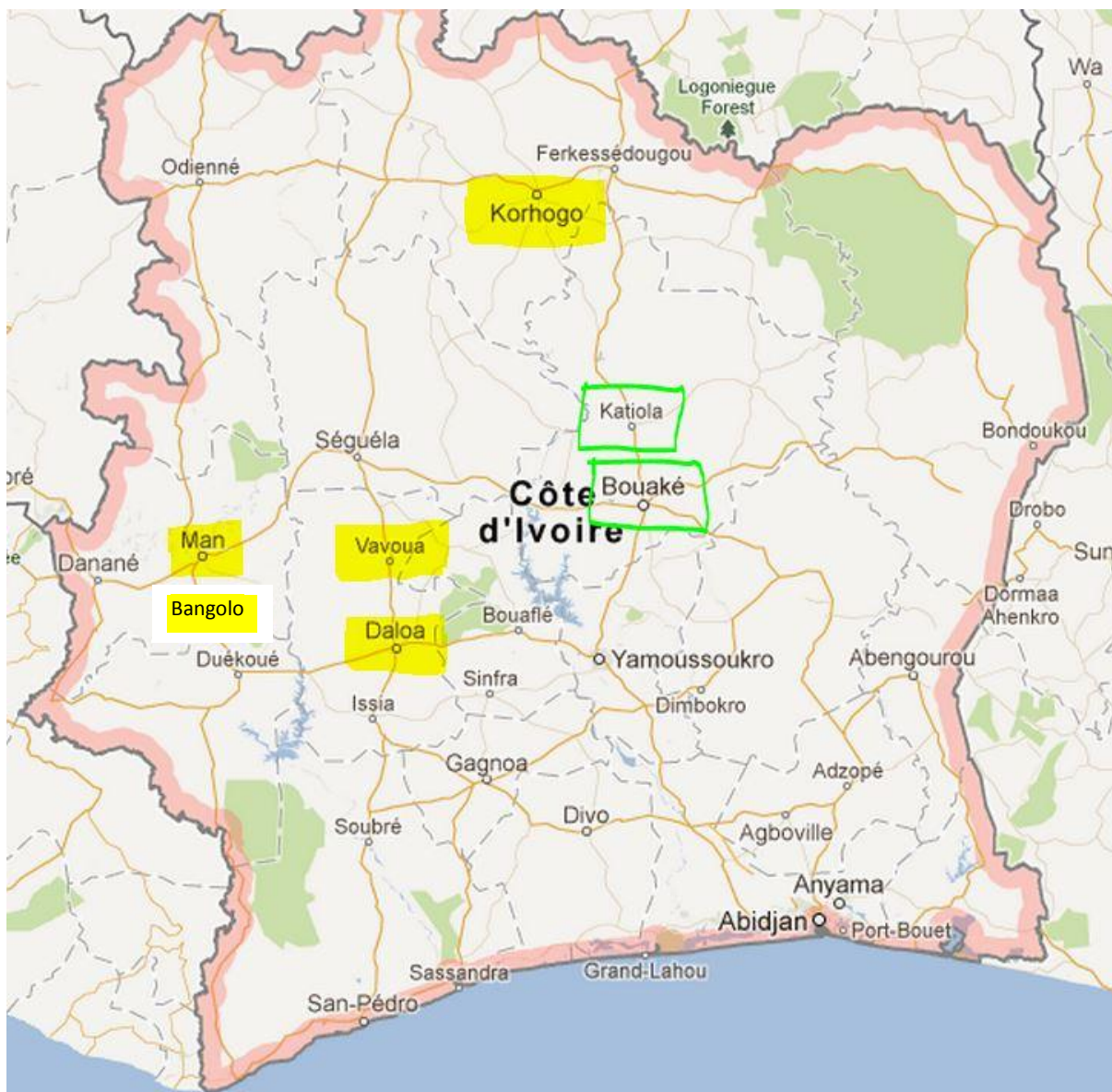
PLAQUES COMMÉMORATIVES OU SIGNALÉTIQUE

- Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.
- Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

ARTICLES PROMOTIONNELS

- Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.
- Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB etc.

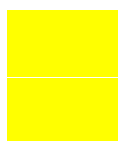
Annexe 7. Carte de la Côte d'Ivoire avec localisation des zones d'intervention



Légende



Villes qui seront dotées d'infrastructures et d'équipements et de services de valorisation des produits de vidange des toilettes



Villes dont les mairies seront associées dans le comité de pilotage et qui seront dotées de projets bancables